

Table des matières

1	Elan : le Medef appelle l'Etat à prendre mieux en compte les particularités de la Région Ile-de-France.....	1
2	Village olympique à Saint-Ouen : les entreprises ne veulent pas être hors jeu.....	2
3	Grand Paris Express : les départements franciliens et l'IDF pour un audit.....	4
4	Report du Grand Paris Express : à la recherche d'alternatives.....	5
5	Stationnement : « La mairie de Paris nous empêche de travailler »	8
6	Les vignettes Crit'air étendues à la Métropole du Grand Paris	10
7	« Le Medef doit se réinventer, sinon il va mourir » Frédéric Motte.....	11
8	Le Medef s'oppose à la redéfinition de l'objet social de l'entreprise	14
9	Le gouvernement abaisse nettement ses prévisions de déficit pour 2018 et 2019	15
10	Le Maire et Darmanin: «Notre objectif est de réduire la dette dès cette année»	17
11	Les intentions d'embauches au plus haut en 2018	20
12	La déclaration des revenus 2018, première étape avant l'impôt à la source	21
13	Les entreprises se préparent, bon gré mal gré, au prélèvement à la source	22
14	Air France propose un pacte aux grévistes.....	24
15	L'économie du partage fait son entrée dans les flottes	25
16	Fâché avec ses chauffeurs, Uber tente de les reconquérir	27
17	Logement : la Cour des comptes pointe une « addiction » aux aides fiscales.....	28
18	Frédérique Vidal: «Aujourd'hui, on parle du blocage de moins de 3% du système universitaire!»	29
19	Les profs de sciences économiques et sociales manifestent contre la réforme du lycée	31
20	Pourquoi les professionnels du droit manifestent ce mercredi	32
21	A Paris, Macron et Mohammed Ben Salman ont affiché leur « excellente relation ».....	34
22	Kim resserre ses alliances internationales avant le sommet avec Trump.....	35
23	Syrie : Assad et ses alliés face à la riposte occidentale	37

III ILE-DE-FRANCE

IMMOWEEK, LE 13 HEURES DE L'IMMOBILIER – 09/04/2018

1 Elan : le Medef appelle l'Etat à prendre mieux en compte les particularités de la Région Ile-de-France

Le Medef Ile-de-France, commentant le projet de loi Elan, « regrette que la dimension spécifique de la Région Ile-de-France ne soit pas prise en compte et doute de la réalisation du choc de l'offre de logement pour les deux années à venir ».

Le mouvement patronal, qui considère que des propositions comme la transformation de bureaux en logement, le traitement plus rapide des recours contre les permis de construire ou la réforme du parc

HLM vont dans le bon sens, appelle l'Etat à gérer mieux son propre parc immobilier et aux maires à « *vendre leur foncier constructible, sujet particulièrement crucial dans notre région pour répondre à sa croissance démographique* ».

Par ailleurs, le Medef Ile-de-France demande aux pouvoirs publics de « *respecter leurs engagements concernant le Grand Paris Express et la réalisation des JO qui permettront à notre région de devenir un pôle d'attractivité mondiale indispensable à notre pays* ».

« *Le logement est une des dimensions essentielles à la reconquête des territoires et à sa cohésion pour assurer à notre région-capitale une place de choix parmi les métropoles mondiales qui façonneront le 21e siècle.* », - Eric Berger

LE PARISIEN – 11/04/2018

2 Village olympique à Saint-Ouen : les entreprises ne veulent pas être hors jeu



Saint-Ouen. (De gauche à droite) : Christophe Renard, président de Fauchon Réceptions, Dominique Peissel, gérant de Black Out, Marie-Anne Canto PDG de A Table, François Raynier, propriétaire des locaux Fauchon et Jean Balas, PDG du groupe Balas.

Elles risquent d'être les victimes collatérales des JO de 2024. Fin 2019, vingt-deux entreprises de Saint-Ouen seront expropriées pour construire le village olympique.

Dans dix-huit mois, les 22 entreprises de la zone d'activités des Bords de Seine devront avoir déménagé pour laisser le champ libre au grand chantier du [village olympique](#). Ces sociétés, installées sur 6 ha entre la cité du cinéma et le Vieux-Saint-Ouen, partent contraintes et forcées. Avec leurs 1 600 salariés, sous le coup d'une expropriation. L'échéance olympique est non négociable : le 31 décembre 2019, la zone sera remise aux aménageurs.

« [Les JO](#) vont durer dix jours en 2024. Mais pour nous l'échéance, c'est 2020 », lâche Christophe Renard, président de Fauchon Réceptions. Le célèbre traiteur, installé depuis à peine deux ans à Saint-Ouen, doit déjà refaire ses bagages. « Les délais sont irréalistes. Nous devons avoir trouvé la bonne relocalisation, négocié l'indemnité d'éviction, aménagé les nouveaux bâtiments, géré le volet social. C'est contraire à la logique d'entreprise », ajoute-t-il. « Nous ne voulons pas être les laissés pour compte des [JO](#) », clament d'une seule voix ces chefs d'entreprise.

Le temps presse, pourtant ces patrons estiment que tout n'a pas été fait pour leur faciliter la tâche. « Nous ne nous sentons pas suffisamment accompagnés surtout dans un département où l'on a besoin d'emplois du type de ceux que nous proposons », remarque Marie-Anne Canto, PDG de A Table, un traiteur de 35 employés, rappelant que « Les élus avaient exprimé le souhait de nous reloger et de nous garder. Or, ce discours n'est pas suivi d'effets. Début 2017, Plaine Commune nous a dit que cela irait très vite, mais nous n'avons commencé à avoir les premières informations qu'en janvier 2018. Aujourd'hui, nous manquons de toujours de visibilité », s'inquiète-t-elle



Saint-Ouen, zone des Bords de Seine. A gauche l'entreprise Balas, à droite Locarchives, deux des vingt-deux entreprises expropriées.

Des recherches de locaux infructueuses

A ces contraintes de délais s'ajoutent les exigences propres à leur activité industrielle. Il leur faut non seulement des bureaux mais aussi des locaux techniques et un accès routier immédiat. « Ça sera vraiment un problème si l'on se retrouvait dans une zone enclavée », poursuit Marie-Anne Canto. « Nous faisons de nombreuses livraisons dans Paris, nous ne pouvons pas nous éloigner de la capitale », renchérit Fauchon Réceptions. « Dix minutes de trajet supplémentaires par jour nous coûtent 1 M€ par an », précise Jean Balas. Le PDG du groupe Balas (350 salariés), dirige une institution bicentenaire à qui l'on doit la couverture du palace parisien le Ritz. « Nous avons des ateliers de logistique et une grosse activité de maintenance sur les chantiers. » Depuis un an, il recherche toujours la perle rare : 10 000 m² en petite couronne. Fauchon, lui, a visité une quarantaine de sites. Tous proposés par des agences immobilières. « Plaine Commune nous a fait une dizaine de propositions, dont une friche industrielle qui nécessitait trop de travaux, les anciens studios Eclair à Epinay trop éloignés de notre clientèle parisienne », détaille Fauchon.

Chez [Plaine Commune](#), Didier Paillard, vice-président chargé des JO, admet les limites de sa mission : « Cela fait un an que l'on rencontre les entreprises. Notre rôle était de préparer le terrain. Nous ne sommes pas armés pour trouver de nouvelles localisations. La balle est dans le camp de la Solideo ». De son côté, cette structure chargée de livrer les équipements olympiques répond : « Plaine Commune accompagne la démarche en lien avec l'établissement public foncier (EPFIF) ».

Un véritable casse-tête qui se joue sur fond de flambée de l'immobilier d'entreprise (+ 30 % en 7 ans). « Nous ne voulons pas faire de spéculation. Nous demandons à retrouver ce que l'on a et que ça ne nous coûte pas plus cher », objecte Jean Balas.

La crainte de perdre des salariés

Incertitude à la tête des entreprises et plus encore chez les 1 600 salariés. Le coût social reste la grande inconnue. « On sait juste que l'on devra être parti fin 2019 », glisse une salariée de Balas. Avec les déménagements, les entreprises pourraient perdre la moitié de leurs effectifs. « Le capital humain est primordial. Il me faut dix ans pour former un bon couvreur qui travaillera sur les monuments historiques », souligne Jean Balas. Pour ces chefs d'entreprise la crainte omniprésente est au final « une mise en danger de nos activités ».

Pierre-Louis Dumont, directeur d'activité Nord Ile-de-France chez CBRE : « Il reste encore des possibilités à Gennevilliers »



Les opportunités foncières sont très rares en Seine-Saint-Denis. En revanche, il y a de l'offre dans les Hauts-de-Seine.

Les entreprises expropriées estiment les délais trop courts. Qu'en est-il ?

Pierre-Louis Dumont. Le délai moyen des transactions en Ile-de-France est de 300 jours pour les grandes superficies. Le périmètre du village olympique est connu depuis quatre ans. Nous avons des contacts réguliers avec toutes les entreprises concernées depuis 2013 car il fallait s'y préparer bien avant la désignation de Paris en 2017. Mais sans décision officielle, il est compliqué pour elles de s'y préparer réellement. Si elles trouvent une solution avant l'expropriation, l'indemnité d'éviction est plus faible. Enfin, elles espèrent toujours qu'une opportunité se dessinera au dernier moment.

Quel est l'effet des JO sur marché de l'immobilier d'entreprise ?

Les Jeux olympiques sont un accélérateur. Depuis cinq ans, le marché était déjà ultra-tendu. A fortiori quand vous avez une activité industrielle. L'offre est rare en périphérie Nord. Le taux de vacances n'y est que de 4 %. Sur le territoire de Plaine Commune, lorsque des sites sont libérés, ils ne sont pas reconvertis en locaux d'activités mais en logements ou en bureaux. Par ailleurs, avec le commerce en ligne, les entreprises demandent à être plus proches de leurs clients !

Et il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que l'effet JO qui joue. En 2023, un nouvel hôpital sera construit à Saint-Ouen : un terrain de 80 000 m² avec des locaux d'activités devra être libéré, d'autres entreprises seront face aux mêmes difficultés.

Où doivent-elles chercher alors ?

Les entreprises du territoire de Plaine Commune partent souvent à Gennevilliers ou à La Garenne-Colombes (Hauts-de-Seine). Ces villes ont un marché de bureaux qui a du mal à décoller. Il reste donc toujours du foncier pour des activités. Si je cherche 1 à 2 ha, j'ai 4 à 5 solutions à Gennevilliers.

Cependant on trouve encore des disponibilités à La Courneuve ou Stains. Mais ces zones disposent de peu de services (restaurants crèches...) correspondant à la demande de salariés. Donc ils ne suivent pas.

Y a-t-il des solutions alternatives ?

Pour certaines entreprises, nous réfléchissons à des solutions temporaires pendant 12 à 24 mois. Le temps de faire construire sur un terrain à Gennevilliers par exemple. Nous avons déjà signé deux dossiers.

Nathalie Revenu

EUROPE 1 – 11/04/2018

3 Grand Paris Express : les départements franciliens et l'IDF pour un audit



La construction de certaines lignes du Grand Paris Express est reportée de quelques années.

Sept départements demandent la tenue d'un "audit technique et financier" sur le Grand Paris Express, super métro qui sert de locomotive au Grand Paris.

Les sept départements franciliens et la région Ile-de-France présidée par Valérie Pécresse (LR), [mécontents des retards programmés du Grand Paris Express](#), ont demandé mardi un "audit externe" de ce super métro et de la Société du Grand Paris qui le pilote.

"L'État a rompu l'équilibre de gouvernance". Dans un courrier au président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, ils demandent la "tenue d'une séance exceptionnelle de ce conseil afin de procéder au lancement d'un audit technique et financier" des deux structures, indique leur communiqué. "En bouleversant, sans aucune concertation avec les élus ni avec la population, le calendrier de réalisation du Grand Paris Express, et en passant sous silence les causes réelles de cette décision, l'Etat a rompu brutalement l'équilibre de gouvernance et la relation de confiance qui avaient, jusqu'ici, permis l'avancement du projet", affirment-ils.

Nouveau calendrier annoncé en février. Les départements - Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise - ont fait entendre leur grogne à plusieurs reprises, en votant contre la nomination du nouveau président du directoire de la Société du Grand Paris Thierry Dallard le 9 avril ou le budget rectificatif le 22 mars. Le gouvernement a annoncé un nouveau calendrier le 22 février pour le super métro lancé sous Nicolas Sarkozy et affiné sous François Hollande, en confirmant la mise en service en 2024 de certaines lignes stratégiques (d'Orly à Saint-Denis via Paris et de Saint-Denis à Clichy-Montfermeil) mais en entérinant d'importants retards pour d'autres tronçons.

LA TRIBUNE – 11/04/2018

4 Report du Grand Paris Express : à la recherche d'alternatives



Le RER E, dit « Eole », complétera le RER A en 2022 entre Saint-Lazare et Nanterre et devrait désengorger cette ligne, qui est la plus fréquentée du réseau francilien. (Ci-dessus, le projet de gare Porte Maillot)

Les maires des communes desservies par le super-métro s'alarment du manque de solutions de mobilité en attendant la livraison de leurs lignes respectives en 2024, 2027 et 2030.

« Je réfute les termes de dérapage et de dérive. » Les propos sont du préfet Yannick Imbert, secrétaire général aux affaires régionales (Sgar) à la préfecture de Paris-Île-de-France, le 22 février à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) francilienne, pour lequel « *la vérité* » a primé sur le reste dans le cadre de l'ajournement du Grand Paris Express. Tout en reconnaissant « *la responsabilité collective à laquelle l'État n'échappe pas* », le préfet persiste et signe sur « *les décisions courageuses* » du gouvernement et « *les difficultés concrètes que [l'État] a rencontrées* » comme « *les difficultés de mobiliser des ressources humaines en temps et en heure* ».

Le haut fonctionnaire reconnaît néanmoins « *la déception, voire la colère,* » des élus locaux mais, là encore, insiste sur la notion de vérité : « *Nous la devons aux entreprises et aux élus. Elle n'était pas cruelle, elle était nécessaire pour avancer. Il fallait considérer que c'était un moment essentiel pour repartir du bon pied.* » Yannick Imbert promet également qu'il va « *programmer, ligne par ligne, des moyens de transport temporaires pour que la vie quotidienne prenne en compte ce décalage* ».

Or, les principaux intéressés, les maires, qui assurent déjà le service avant-vente du métro circulaire tout en écoutant leurs administrés se plaindre du RER ou de l'absence d'infrastructures de transport dignes de l'Île-de-France, ne tiennent pas le même discours que le représentant de l'État.

Désengorger le RER A

Sur la ligne 15, si la portion sud allant de Pont-de-Sèvres (Boulogne-Billancourt) à Noisy-Champs (Seine-Saint-Denis) sera bien livrée en 2024, ses parties nord et est ne seront prêtes que dans douze ans. Le député Gilles Carrez, ancien maire (LR) du Perreux-sur-Marne, ne voit pas d'autres solutions que l'existant pour les trajets domicile-travail : « *Même avec le covoiturage, on ne peut plus entrer dans Paris. Je suis obligé de prendre le RER A. On a besoin de ferroviaire qui fonctionne !* »

L'appel de la maire de Paris à utiliser le vélo lui reste en travers de la gorge : « *C'est une vision de bobo parisien ! Aussi ai-je proposé à Anne Hidalgo de faire le trajet pour qu'elle se rende compte. N'importe quel collègue de petite et de grande couronne vous dira la même chose.* »

D'ici là, le RER E, dit « Eole », complétera le RER A en 2022 entre Saint-Lazare et Nanterre et devrait désengorger cette ligne, qui est la plus fréquentée du réseau francilien. Mais la question des investissements de l'État et de la Région revient toujours sur la table. Le maire (LR) de Nogent-sur-Marne, Jacques J.P. Martin, en est presque las : « *La SNCF s'est arc-boutée sur les TGV et a laissé s'installer une vétusté. Les dépenses de remises à niveau seront importantes. Parfois, on pense qu'il vaudrait mieux un réseau bus plutôt que rénover.* »

Aussi cet élu plaide-t-il pour l'automatisation intégrale du RER A, comme c'est déjà le cas de 50% des trains entre Vincennes et La Défense : « *C'est la plus sollicitée et celle qui a le plus de branches. On l'a chargée en amont et en aval. C'est l'un des systèmes les plus compliqués qui soient. Cela permettrait de gérer beaucoup mieux !* »

Il demande aussi des bus sur autoroute urbaine avec des stations à proximité de parkings où les automobilistes laisseraient leur voiture : « *On verrait très vite baisser le nombre de véhicules qui entrent dans Paris. Les gens comprendraient qu'ils pourraient gagner du temps.* »

Les bandes d'arrêt d'urgence ouvertes au covoiturage ?

Une piste qui se rapproche de celle de Valérie Pécresse, la présidente (LR) de la Région Île-de-France et présidente d'Île-de-France Mobilités, qui souhaiterait que les parkings relais aux frontières de la capitale réduisent de moitié leur prix : « *Aujourd'hui, c'est tout con, c'est trop cher, alors que ça inciterait à lâcher la voiture et à éviter le périphérique.* »

D'après la mairie de Paris, ce sont en effet près de 200.000 Franciliens qui viennent travailler quotidiennement dans la capitale. Depuis, Anne Hidalgo (PS), a annoncé la libération de 1.000 places de stationnement d'ici à septembre 2018, à huit points stratégiques : porte de Bercy (XI^e), porte d'Ivry (XIII^e), porte d'Orléans (XIV^e), porte de Maillot (XVI^e), porte de Saint-Cloud (XVI^e), porte de Champerret (XVII^e), porte de Saint-Ouen (XVII^e) et porte de Bagnole (XX^e). Valérie Pécresse remarque par ailleurs que, « *dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, se pose la question des voies ouvertes au covoiturage sur l'A86, l'A13 ou la N11, par exemple, sur les bandes d'arrêt d'urgence* ». Une innovation a priori, mais qui se heurte aux problématiques de coûts et d'accords avec les sociétés concessionnaires d'autoroutes, concède l'intéressée : « *Nous sommes déjà en train d'aménager l'A10 et l'A12, après des expérimentations sur l'A1, l'A3 et l'A6. Cela coûte 2 millions d'euros au maximum le kilomètre.* »

Jacques J.P. Martin, également président du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (Sipperec), a déjà pris les devants en ce sens en s'intéressant notamment à la mobilité autonome : « *Les navettes se développeraient sans créer de grosses et nouvelles infrastructures* », mais à condition qu'elles émettent zéro émission : « *Je travaille sur l'hydrogène afin qu'on gagne en souplesse (rechargées en cinq minutes) et en autonomie (500 kilomètres).* »

Une autoroute attendue depuis cinquante ans

En ce qui concerne la ligne 16, l'axe de Saint-Denis-Pleyel jusqu'à Clichy-Montfermeil sera bien livré en 2024, conformément à l'obtention des Jeux olympiques et à la promesse présidentielle d'Emmanuel Macron de ne laisser personne être « *assigné à résidence* », tandis que la portion nord-sud, de Clichy-Montfermeil jusqu'à Noisy-Champs, ne sera terminée que dans douze ans. Le maire (LR) de Montfermeil, Xavier Lemoine, se dit bien « *embêté* » : « *Il nous est impossible d'attendre jusqu'en 2030 Marne-la-Vallée. Or, ce sont des flux à venir, et le chemin routier est déjà très complexe avec tous les ponts qu'il faut aller chercher sur la Marne. C'est complètement encombré aux heures de pointe !* »

D'autant qu'une autoroute devait déjà être construite il y a cinquante ans... Son voisin de Clichy-sous-Bois, Olivier Klein (PS), confirme : « *Quand mes parents ont acheté ici, on le leur avait promis...* »

En attendant, il veut « *dire la réalité : il n'existe pas beaucoup d'alternatives aujourd'hui* », fermant très vite les axes de l'autopartage et du covoiturage : « *Nous avons le taux de motorisation le plus bas de la région Île-de-France. Cela a été un échec lorsqu'on a tenté de rejoindre les réseaux de partage, sans parler de la difficulté de les faire entrer dans les mœurs...* »

En revanche, Chelles, qui dispose déjà d'une gare du réseau Eole, se trouve au milieu du gué : au nord, comme au sud, les lignes 15 et 16 seront bien prêtes en 2024, alors que sa gare sera livrée en 2030. Son maire (LR), Brice Rabaste, relativise : « *Nous gérons ce retard des aménagements et des travaux en donnant une vie et une utilité aux zones de chantier inutilisées pendant plusieurs années, en aménageant, par exemple, des parkings temporaires.* »

9.000 voitures par jour à Saclay, trois fois plus dans trois ans...

Comme pour la ligne 17, les élus ne décolèrent pas concernant la ligne 18 entre Orly et Versailles-Chantiers. Il se raconte que, lors d'une des dernières réunions d'arbitrage en préfecture, il leur avait été annoncé la date de 2024, avant que 2027 ne soit l'échéance retenue par le gouvernement. Jean-François Vigier, maire (UDI) de Bures-sur-Yvette, redoute la saturation des infrastructures existantes et la fuite des entreprises : « *Aujourd'hui, il y a déjà 9.000 véhicules chaque jour sur le plateau de Saclay. Que fera-t-on lorsque leur nombre aura triplé dans trois ans ? On va au-devant de grandes déconvenues. C'est pourquoi nous restons fixés sur 2024, et qu'il nous faut un transport de grande capacité dans ce délai annoncé.* »

Sur le RER B, qui dessert déjà sa commune, Île-de-France Mobilités a promis de changer les rames en 2025, mais, là encore, l'édile n'en démord pas : « *Même en allant le plus rapidement possible et en mettant des rames à deux étages, c'est incompressible.* » Et de demander au gouvernement d'améliorer l'état du réseau : « *Il n'y a eu aucun investissement depuis trente ans ! C'est là où il faut agir vite.* »

"On ne peut pas mettre des bus à l'infini !"

Son collègue (LR) de Palaiseau, Grégoire de Lasteyrie, tient le même discours et écarte la piste, souvent évoquée, d'un téléphérique surplombant le plateau de Saclay : « *Île-de-France Mobilités a déclaré qu'il ne serait pas livré avant 2025 s'il se faisait demain. Est-ce qu'il faut dépenser 115 millions d'euros pour deux ans ?* »

De même, il se refuse à davantage de bus : « *On ne peut pas en mettre à l'infini ! Même s'ils ont la priorité au carrefour, le jour où ils passent toutes les trente secondes, vous bloquez la circulation automobile.* »

Sur la commune même de Saclay, son maire (SE), Christian Page, estime « *urgent* » de doubler l'infrastructure de transport collectif en site propre (TSCP) prévue entre le plateau et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de même qu'il propose de créer un autre TSCP sur la N118. Enfin, comme Vigier et Lasteyrie, l'élu rêve d'améliorations rapides des RER B et C : « *Nous serions heureux... ou presque !* »

Nommé le 23 mars dernier, le nouveau président de la Société du Grand Paris, Thierry Dallard, actuel directeur délégué de Meridiam Infrastructure, devra tenir les engagements calendaires tout en veillant à réaliser 10% d'économies. Cet ancien cadre du ministère de l'Équipement et des Transports, grand spécialiste des réseaux routiers et ferroviaires, devrait sans problème s'approprier toute la complexité du « *chantier du siècle* ».

(Pour voir en détail la carte du Grand Paris Express, [cliquez sur ce lien ou sur la carte pour la télécharger en pdf dans sa version la plus récente](#))

Par César Armand

LE PARISIEN – 11/04/2018

5 Stationnement : « La mairie de Paris nous empêche de travailler »



Argenteuil, ce dimanche. Julio, gérant de la société « Lusitania rénovation » est domiciliée à Argenteuil, s'est vu refuser la carte professionnelle de stationnement par la ville de Paris alors que « 80 % » de son activité se déroule dans la capitale.

Julio Fernandes - De Medeiros, gérant de la société « Lusitania rénovation », dont l'activité se passe principalement à Paris, s'est vu refuser la carte de stationnement professionnel. Sa société est basée dans le Val-d'Oise et il n'a droit à aucune aide pour se garer dans la capitale.

« C'est de la discrimination territoriale ». Julio et Sonia Fernandes - De Medeiros ne décolèrent pas. Ce couple a installé le siège de leur société « Lusitania rénovation », une Sarl dont Julio est le gérant, dans leur pavillon d'Argenteuil (Val-d'Oise). Et il a sollicité la mairie de Paris afin d'obtenir [une carte de stationnement professionnelle](#) « à 240 € », précise Sonia. « On nous l'a refusée car mon entreprise est domiciliée à Argenteuil, seules celles basées à Paris et en petite couronne peuvent y prétendre », regrette Julio. « Ce n'est pas normal, s'agace Sonia, d'autant que 80 % de l'activité se passe sur Paris. »

Aujourd'hui, Julio craint clairement pour l'activité de sa société qui compte deux salariés et réalise un chiffre d'affaires annuel de 100 000 à 120 000 €. « Bien sûr que ce refus de la mairie de Paris met en péril l'entreprise, mais aussi toutes celles qui sont basées en grande couronne », réagit Sonia. Et pour cause. « Avant janvier 2018, je payais environ 250 € par mois de stationnement. Aujourd'hui, sans carte de stationnement, cela me coûte pas moins de 600 €, soit 7 200 € par an, c'est énorme pour une petite boîte comme la mienne », souffle Julio.

Pour faire face, il faudrait imputer le coût du stationnement aux clients. « Si on fait ça, on perdra forcément beaucoup de chantiers, indique Julio. Et, on estime que ce n'est pas à eux de payer. » Peut-il se passer de son camion ? « Non, répond-il. Je suis obligé de le prendre parce qu'il y a tout le matériel

nécessaire à la rénovation de logements. Selon les chantiers, je peux avoir des portes-fenêtres à prendre, des plaques de plâtres... » Actuellement, Julio paie son stationnement au jour le jour. « Quand ma fille a appelé la mairie de Paris pour se renseigner, on lui a répondu de garer le véhicule dans un parking souterrain alors que le camion ne rentre pas et ça coûterait beaucoup trop cher. Ou alors de stationner aux portes de Paris... Et comment on ferait pour transporter le matériel pour les chantiers ? C'est n'importe quoi », s'emporte Sonia.

Le couple ne demande pas de faveur, juste la possibilité de travailler. « La mairie de Paris nous empêche de travailler, déplore Julio. Que devons nous faire ? Domicilier notre entreprise à Paris ? Ce n'est pas ce qu'on souhaite. On espère vraiment être entendu. »

Les cartes de stationnement réservés aux parisiens et à la petite couronne

Plombiers, commerçants, médecins... les professionnels utilisant un véhicule motorisé pour leur travail à Paris, bénéficient de conditions avantageuses pour se garer dans la capitale, que ce soit à proximité de leur commerce ou du lieu de leur intervention. Ces cartes de stationnement spécifiques (à demander sur le site www.paris.fr/professionnels) sont réservées aux entreprises domiciliées à Paris ou en petite couronne. Rien n'est prévu pour les artisans installés en grande couronne. Voici les trois cartes pro délivrées par la Ville.

La carte « pro-sédentaire » est attribuée exclusivement aux entreprises ayant une adresse à Paris : boulangerie, restaurant, atelier, médecin exerçant en libéral... D'un coût de 45 € annuel, elle permet de stationner au tarif résident, soit 1,50 € la journée ou 9 € les sept jours consécutifs.

La carte « pro-mobile » est destinée aux sociétés domiciliées à Paris ou en petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et exerçant une part de leur activité dans la capitale. Elle bénéficie à tous les professionnels de l'entretien et de la réparation (chauffagistes, électriciens...) ainsi qu'aux professions médicales intervenant à domicile. D'un coût de 240 € par an, elle permet de stationner sept heures consécutives au tarif horaire de 0,50 €.

La carte « pro soins à domicile » est réservée aux médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes. Pour en bénéficier, le véhicule doit être immatriculé à Paris ou en petite couronne et il faut réaliser plus de 100 visites à domicile par an à Paris. Ce sésame permet de stationner gratuitement sur l'ensemble des places payantes de surface.

Enfin, les titulaires d'une carte pro (sédentaire ou mobile) utilisant un véhicule propre (gaz naturel ou électrique) ont droit au stationnement gratuit.

Maïram Guissé

LE FIGARO – 11/04/2018

6 Les vignettes Crit'air étendues à la Métropole du Grand Paris



INFOGRAPHIE - Le périmètre de la zone de restriction des véhicules les plus polluants devrait être étendu dès 2019 jusqu'aux frontières de l'A86, «super-périphérique parisien».

Les vignettes Crit'air, qui permettent de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes pourraient devenir obligatoires à l'intérieur de l'autoroute A86, et ce, dès janvier 2019. Selon une information [France Bleu Paris](#) confirmée par *Le Figaro*, seront concernées toutes les voitures qui se déplacent à la frontière de cet axe, qui englobe des dizaines de communes autour de Paris.

Cette mesure figure dans le plan «Air-Climat-Energie» de la Métropole, présenté lundi par Daniel Guiraud, le vice-président du Grand Paris en charge de l'environnement. Ce programme, qui vise à promouvoir une politique environnementale commune à toute la Métropole, s'est donc inspiré du système déjà existant à l'intérieur de la capitale.

«Cette zone basse émission pourrait s'étendre en 2019 non plus seulement à Paris intra-muros mais à l'échelle intra-A86», explique Daniel Guiraud, également maire des Lilas, en Seine-Saint-Denis. Les départements concernés seraient donc les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94). L'édile rappelle cependant que l'application de cette mesure dépend du pouvoir de police des maires des communes concernées et ne pourra donc être mise en place que si ces derniers approuvent l'extension.

Bannir le diesel

«L'objectif c'est qu'à terme, il n'y ait plus de véhicules sales et plus de véhicules diesel», précise Daniel Guiraud. En voulant totalement bannir le diesel, la Métropole s'alignerait donc sur la Ville de Paris, qui s'est fixée la date de 2024 pour parvenir à ce but. «La France est très en retard sur les zones de basses émissions par rapport au reste de l'Europe», indique Daniel Guiraud. Et d'ajouter: «l'objectif majeur est donc d'abord de renouveler le parc existant». Au micro de France Bleu, l'adjoint à la mairie de Paris chargé du projet du Grand Paris s'est félicité de ce projet. «La pollution ne s'arrête pas à la limite du périphérique», a-t-il déclaré.

[Valentine Arama](#)

MEDEF

7 « Le Medef doit se réinventer, sinon il va mourir » Frédéric Motte



A la tête de Cèdres Industries, un groupe familial de sous-traitance industrielle qu'il a racheté avec un associé (400 salariés sur 16 sites), le Nordiste Frédéric Motte est l'un des neuf candidats aux prochaines élections du Medef. Président du syndicat patronal dans les Hauts-de-France, il est bien décidé lui aussi à réformer le Medef. Entretien autour des trois piliers de son programme qu'il vient de présenter : rassembler, transformer, engager.

LA TRIBUNE - Dépôt des candidatures le 3 mai, êtes-vous toujours sûr de vouloir y aller ?

FRÉDÉRIC MOTTE - Je ne vais pas reculer, je vais même aller jusqu'au bout ! Je crois dur comme fer à mon positionnement. C'est vrai que, sur le papier, certains candidats sont peut-être plus connus médiatiquement, mais je pense qu'un élément de différenciation me semble important dans ma candidature : si on veut réhabiliter l'entreprise, l'entrepreneur et le Medef - soyons réaliste, nous ne bénéficions pas d'une bonne image -, il faut absolument que les chefs d'entreprise puissent s'identifier dans le président du Medef.

Élire à ce poste un dirigeant d'une très grosse boîte, ça ne va pas le faire, je pense. Premièrement, parce que ce n'est plus dans l'air du temps. Nous l'avons vu avec les dernières élections présidentielles, qui sont allées à contre-courant des habitudes : Emmanuel Macron est un jeune, sans parti politique, qui n'avait pas labouré la France de haut en bas comme ses prédécesseurs... Il a mis en place une démarche plus « bottom up » avec ses réseaux et non plus « top down », confiée par le parti d'en haut. Cette tendance est en train de fondamentalement transformer la société, que ce soit via les réseaux sociaux qui permettent à chacun de diffuser des informations, que ce soit sur l'aspiration du citoyen à vouloir participer, d'être associé à l'action collective.

C'est pour ça que je crois à ma candidature. Je suis un entrepreneur de terrain, employant plusieurs centaines de salariés. Je suis un vrai créateur car je n'ai pas hérité de Cèdres Industries, j'ai racheté cette entreprise pour la développer. Comment aborder les questions de réforme de la formation professionnelle quand vous n'avez pas vous-même de salariés ? Je veux être le candidat du rassemblement, je ne suis pas le candidat des territoires ou d'une branche.

Les cartes de cette élection sont-elles déjà distribuées à votre avis ?

Non, ce n'est pas déjà joué. Néanmoins, il faut être réaliste : le mode électoral au Medef a plutôt tendance à favoriser une démarche « top down ». Mon challenge est aujourd'hui à la fois d'aller convaincre le « top » mais aussi de présenter ma démarche au « down ». Nous menons une campagne par ces deux bouts. J'enchaîne un nombre absolument délirants de rendez-vous parisiens, pour aller voir tous les grands acteurs de l'écosystème économique, social, paritaire, public, etc. Je suis au minimum trois jours par semaine à Paris, j'enchaîne six à sept rendez-vous par jour pour aller voir les présidents des branches professionnelles, les grands acteurs économiques, la haute fonction publique, les syndicats, etc. Je les écoute d'abord, et je me présente aussi. Incontestablement, je sens que mon discours a un réel écho. C'est ce qui me motive à ne surtout pas baisser le rythme. Je ne regrette pas d'être parti tôt, dès décembre dernier, dans cette campagne.

Maintenant, il faut être honnête : notre monde patronal n'est pas un monde de militants. Tout se joue plutôt en off et à fleuret moucheté. Dans un premier temps, ceux qui vont voter, ce sont les 45 du conseil exécutif. Pour l'instant, personne ne se prononce : d'abord, parce que tout le monde n'a pas sorti son programme, ensuite, parce que tout le monde va logiquement se rallier au vainqueur potentiel en

dernière minute. Je suis peut-être un peu moins connu que les deux principaux challengers, mais je souhaite mener ma campagne du mieux que je peux, en montant ma capacité à porter la transformation du Medef. Je crois résolument à mes chances.

Mon challenge, c'est que la bascule se fasse avant le 11 juin, date où le conseil exécutif va voter à titre consultatif. Il faut donc que d'ici là, toutes les personnes qui ont acquiescé à mon projet et à mon profil, osent se mouiller pour me soutenir. Je suis à la fois très serein car ma famille et mon entreprise vont bien (nous discutons actuellement de croissance externe). Je connais bien le Medef. Je possède un bon ressenti des aspirations des chefs d'entreprise.

Alors, justement, quels sont les grands axes de votre programme ?

Le premier challenge, c'est rassembler. Nous devons nous rassembler en interne pour nous transformer. Au Medef, nous avons trop de querelles autour des branches ou des territoires. Mon entreprise en est le parfait exemple : certaines unités sont dans le service, d'autres dans l'industrie, bref mon activité est transversale.

Nous devons également nous rassembler en externe, avec tous les acteurs du territoire. C'est ce qu'on fait déjà dans les Hauts-de-France : je mets en avant les rassemblements déjà opérés dans la région, quand j'étais maire de ma commune, quand j'étais président du CESER (conseil économique et social régional) et actuellement au sein du Medef Hauts-de-France.

J'ai réuni récemment entre 80 à 100 acteurs du territoire : syndicalistes, élus, anciens élus, fonctionnaires, universitaires, chefs de petites ou grandes entreprises, de coopératives, etc. Tout le monde était même un peu bluffé car il y avait vraiment des personnes de tous les horizons, ce n'était pas qu'une réunion entre quelques patrons.

Tous sont venus à titre privé pour réfléchir avec moi à un certains enjeux dans le cadre de cette élection : conforter certains aspects, en infirmer d'autres, livrer leurs conseils, etc. en France. L'exercice a été très formateur, très enrichissant pour eux comme pour moi. Je réfléchis à faire la même chose à Paris et ailleurs en France.

Le deuxième challenge, c'est transformer. Notamment les corps intermédiaires, qu'ils soient patronaux, salariés ou syndicaux. Nous devons nous réinventer, comme les partis politiques : on n'y échappera pas. Nous devons donc nous poser la question de notre utilité, de notre valeur ajoutée, de nos missions et de l'organisation qui va en découler.

Le troisième challenge, c'est s'engager. Je crois beaucoup au militantisme patronal : nous devons être des acteurs engagés dans le territoire, nous devons faire venir à nous de nouveaux chefs d'entreprises (et notamment des jeunes, des femmes, issu de toutes les diversités). Pour moi, en tant que citoyen engagé, l'entreprise est une partie prenante du territoire. Ce qui crée de l'emploi et de la richesse, c'est l'entreprise. L'Etat s'occupe ensuite de la solidarité mais l'un n'existe pas sans l'autre. Et je crois que tout le monde l'a bien compris.

Au sein des entreprises, la diversité est une source d'enrichissement. J'ai deux exemples en tête. Mon usine de Lens emploie une femme dans l'atelier, ça change tout : dans l'état d'esprit, dans la fierté des gens, dans le rapport au travail, etc. Sur le site de Dunkerque, où nous avons beaucoup de personnel ouvrier avec une vision assez dure des rapports humains, nous avons embauché momentanément deux migrants, avec le concours d'une association. Je n'ai pas la prétention de révolutionner le monde mais si chacun apporte sa petite pierre, nous réussirons à faire bouger les lignes.

Et quel est pour vous l'axe le plus important de votre programme ?

Dans mon programme, les quatre angles me semblent importants. Mais j'attache une attention toute particulière à la mission de l'entreprise : je crois résolument en l'économie de marché et dans le capitalisme car il stimule l'esprit d'entreprendre, l'innovation, la concurrence saine - dans la mesure où elle est bien encadrée. Pour autant, nos projets d'entreprise doivent aussi apporter du sens, du lien, des valeurs : promouvoir la responsabilité sociale et sociétale des dirigeants me semble extrêmement

important. Notamment dans le cadre de l'égalité hommes-femmes : plutôt que de pointer du doigt les mauvais (*name and shame*), je préfère la valorisation des bonnes pratiques (*name and praise*). Dans le rapport Notat-Senard sur "Entreprise et intérêt général", plutôt que de faire évoluer l'objet social de l'entreprise, je préconise de faire confiance aux chefs d'entreprises : ne pas modifier le code du travail mais ajouter un petit bout de phrase pour offrir la possibilité juridique à celui qui le souhaite d'aller plus loin. Les entreprises ont déjà bien assez à faire avec les règles et les contraintes.

Le vrai défi des quelques années à venir ne sera, à mon sens, ni la fiscalité locale, ni la réglementation mais les ressources humaines : comment capter les talents ? Et surtout comment les garder et les faire évoluer ensuite ? Le rapport de force patron-employé est en train de s'inverser, à l'exemple de la Belgique : quand il y a 13% de chômage, les salariés ont intérêt à rester là où ils sont mais, aujourd'hui, avec la reprise de la croissance, les entreprises ont bien du mal à recruter. Le patron qui néglige la qualité de vie au travail et le sens donné au projet de l'entreprise voit ses recrues aller à la concurrence. Le projet de l'entreprise est fondamental pour donner du sens à l'action.

Comment définissez-vous aujourd'hui les missions du Medef ?

Un certain nombre de candidats à la présidence du Medef sont d'accord sur le fait qu'il faille réconcilier les Français avec l'entreprise. Il faudrait idéalement aussi les réconcilier avec l'entrepreneur et avec le Medef. Si notre syndicat n'a aucun pouvoir sur le chef d'entreprise, il peut afficher une vision, pour promouvoir notamment les pratiques de responsabilité sociétale et environnementale. Rien que de tenir un discours pro-RSE nous engage déjà un peu. Le rôle du Medef serait alors de savoir accompagner le dirigeant sur ces questions. Il a également une mission de paritarisme. Je crois résolument en l'utilité de du paritarisme, qui permet de représenter les salariés et les patrons : nous avons une place à prendre au sein des corps intermédiaires mais il faut moderniser ce « paritarisme » et revenir à nos fondamentaux.

Pour moi, le paritarisme revient à gérer l'argent de nos entreprises : il est donc logique de s'en occuper. Le 1% logement ou l'Agirc-Arrco pour la retraite complémentaire des salariés du secteur privé, sont deux exemples vertueux qui attestent que le paritarisme sait se prendre en main, assumer ses responsabilités et sait se réorganiser.

Par contre, je me pose des questions sur les Caisses d'allocation familiales. Les fonds proviennent de la CSG ou d'autres impôts donc c'est devenu la solidarité nationale : quelle est notre légitimité à gérer une prestation qui concerne tous les Français ? Les patrons deviennent parfois les faire-valoir et/ou les complices quand ça ne va pas. Même questionnement concernant l'Unedic : le paritarisme pourrait être vicié par l'intervention de l'Etat, qui garantit la dette mais fixe un certain nombre d'objectifs. Qui gère vraiment du coup ? Pendant sa campagne, Emmanuel Macron voulait nationaliser l'Unedic : nous pensons au contraire que le Medef gèrerait mieux le fonds. Il faudra préciser toutes nos missions dans ces structures de sécurité sociale, de CAF, etc. Réinterrogeons-nous donc sur l'essence du paritarisme et l'intérêt pour le patronat.

Et le rôle du Medef auprès des patrons ?

J'allais y venir. Le syndicat patronal est une formidable machine, représentant tous les types d'entreprises. Nous avons un spectre couvrant toutes les catégories : c'est à la fois toute la richesse et c'est toute la difficulté de l'exercice. Gardons à l'esprit que les grandes entreprises irriguent les territoires. Si mon entreprise s'est modernisée et s'est challengée sur la qualité entre autres, c'est parce qu'un de nos grands donneurs d'ordre nous y a encouragé.

Là où j'ai une inquiétude, c'est que l'économie évolue de plus en plus vite, avec un consommateur toujours plus exigeant : un certain nombre d'entreprises ne se sont pas encore adaptées. Les sondages indiquent que plus de 80 % des entreprises n'ont pas encore commencé à appréhender les enjeux du numérique. Le Medef a un vrai rôle pour accompagner les entreprises. Il peut aussi faire comprendre au législateur que les entreprises ne sont pas toutes identiques. Une entreprise du CAC 40 n'a pas la même activité qu'un camping sur la Côte ou qu'une PME d'Ardèche. Comment en arrive-t-on à définir les

critères qui permettront à ces PME à grandir et à se transformer ? Sans avoir à passer des journées à remplir des tas de papiers et d'obligations ?

Alors bien sûr, si vous faites des spécificités pour les plus petites entreprises, vous créez un effet de seuil. Nous nous battons toujours sur cet « abominable effet de seuil », par exemple celui des 50 salariés : il faudrait alors remonter ces seuils bien plus hauts, à 250 salariés plutôt qu'à 50. La loi Pacte de Bruno Lemaire devrait faire bouger les choses en ce sens. L'Etat en est conscient.

Dans vos propos, on comprend que le Medef n'est plus à l'image des entreprises...

Le Medef doit se réinventer sinon il va mourir. Nous devons adopter une logique de retour sur investissement : le Medef doit d'abord apporter des services mais avec cette dimension de militantisme, pour aller porter la parole de l'entreprise dans tous les mandats que le syndicat gère (URSSAF, Prud'hommes, Chambre de commerce, etc.). Les patrons ne sont en effet pas obligés d'adhérer au Medef. A nous de les convaincre ! A Lille, cette méthode mêlée de services et de militantisme fonctionne très bien. Le problème numéro 1 du chef d'entreprise, c'est d'avoir à prendre les décisions tout seul. Au Medef, vous allez rencontrer d'autres acteurs, vous faire accompagner et vous faire du réseau. Lors de notre dernière université d'été, nous avons accueilli 40% de nouveaux participants. Mais pour être militant, je reviens à mon propos du début : le Medef doit être à l'image des entrepreneurs. On en revient à mes propos du début : il faut absolument que les chefs d'entreprise puissent s'identifier dans le président du Medef.

Propos recueillis par Gaëtane Deljurie,

LES ECHOS – 11/04/2018 – en p-jointe

FRANCE
**Les candidats à la tête du Medef
ont du mal à se démarquer**

LES ECHOS – 11/04/2018

8 Le Medef s'oppose à la redéfinition de l'objet social de l'entreprise



Bruno Le Maire a annoncé son intention de réécrire le Code civil dans la loi Pacte en demandant aux entreprises qui le souhaitent de définir leur raison d'être. Un choix repoussé par l'ensemble des candidats à la présidence du Medef et par Pierre Gattaz lui-même.

Le débat qui a réuni huit des neuf candidats à la présidence du Medef mardi devant les membres de l'association Ethic aura été plutôt consensuel. Geoffroy Roux de Bézieux et Jean-Charles Simon ont bien ferraillé quelques minutes sur le dumping fiscal et la nécessité pour la France de garder, ou pas, ses fleurons économiques nationaux sur son territoire. Pour le reste, les candidats ont défendu peu ou

prou des visions économiques assez proches. Ils se sont notamment tous retrouvés sur le rejet de la redéfinition de l'objet social de l'entreprise dans le Code civil.

Code civil réécrit

Le ministre de l'Economie a dévoilé lundi dans « Les Echos » le contenu du projet de loi Pacte en indiquant que le Code civil serait bien réécrit pour que l'entreprise tienne compte « *des enjeux sociaux et environnementaux de son activité* ». Par ailleurs, « *les statuts peuvent préciser la raison d'être dont la société entend se doter dans la réalisation de son activité* ». Réécrire le Code civil est en soi une petite révolution, même si le gouvernement a pris soin de ne pas braquer les entreprises en laissant l'option de définir, ou pas, sa « *raison d'être* ». Il n'en fallait pas moins pour déclencher une vague de réprobation dans les rangs du patronat, notamment parmi les candidats à la succession de Pierre Gattaz.

Risque culturel

« Plus qu'un risque juridique, j'y vois un risque culturel assez similaire à ce qui s'est passé avec l'introduction du principe de précaution dans la loi », a indiqué Patrick Martin, président du Medef Auvergne-Rhône-Alpes, pour qui ce sujet « *montre combien le Medef a perdu la main sur le débat d'idées* ». Pour Alexandre Saubot, cette redéfinition est surtout inutile car les chefs d'entreprise, selon lui, se préoccupent déjà de l'impact de leur activité sur leurs salariés et leur environnement sans qu'il soit nécessaire de le mettre dans le Code civil. Jean-Charles Simon a été encore plus virulent : « *C'est incroyable qu'on en soit arrivé là. C'est une véritable offensive idéologique. On dépossède les associés et les actionnaires de leurs prérogatives. On prend leurs droits à ceux qui apportent les moyens de production* ».

Une opposition à l'unisson avec celle de l'actuel président du Medef, Pierre Gattaz, qui s'exprimait ce mardi également, cette fois dans un débat organisé par le Club des juristes et « Les Echos », aux côtés d'Antoine Frérot, le PDG de Veolia, de Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT, et de Bruno Le Maire, le ministre de l'Economie. « *Quels comportements veut-on faire changer, quels sont les problèmes ? Les TPE, les PME et les ETI sont souvent patrimoniales et ne sont pas guidées par des logiques financières court-termistes. Quant aux sociétés cotées, elles respectent déjà les engagements du Code Afep-Medef dont tout le monde a salué l'ambition et l'efficacité. On veut modifier la loi sans avoir identifié le problème à résoudre et son ampleur* », a regretté Pierre Gattaz pour qui cette modification de la loi ouvre une « *boîte de Pandore* ».

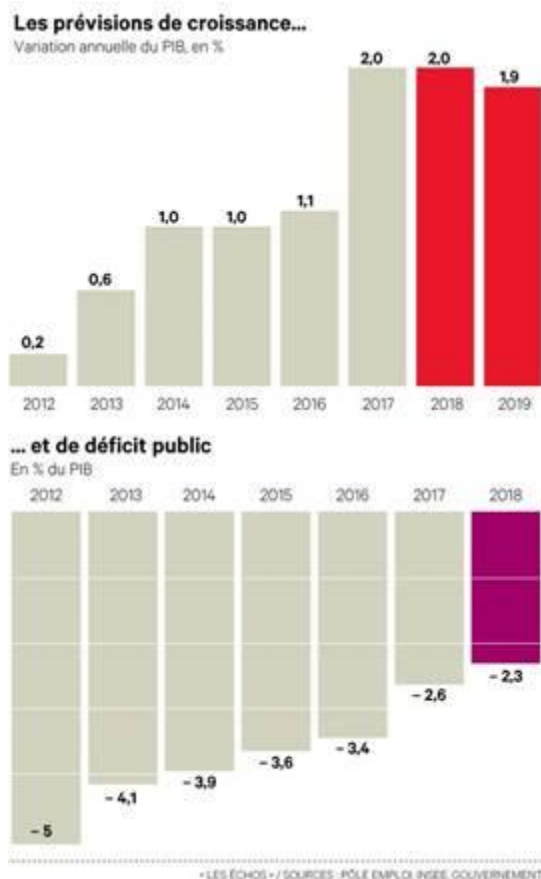
Marie Bellan

∴ ÉCONOMIE

LES ECHOS – 11/04/2018

9 Le gouvernement abaisse nettement ses prévisions de déficit pour 2018

et 2019



Le programme de stabilité qui sera présenté ce mercredi en Conseil des ministres prévoit une croissance de 2 % en 2018 et de 1,9 % en 2019. Le déficit est abaissé à 2,3% en 2018 et 2,4% en 2019.

L'économie continue à profiter de vents favorables et cela fait les affaires du gouvernement et des finances publiques. Selon des sources proches de l'exécutif, la croissance de l'année 2018 serait en effet équivalente à celle de l'année précédente, c'est-à-dire de 2 %, si l'on en croit les prévisions du gouvernement qui doivent être présentées ce mercredi matin lors du Conseil des ministres. Il s'agit donc d'une nette révision à la hausse par rapport au taux de +1,7 % que Bercy prévoyait à l'automne dernier. L'année prochaine, l'activité économique devrait encore être dynamique, avec une prévision de croissance à 1,9 %.

Cette bonne tenue de la conjoncture aidera nettement les comptes publics à se redresser. Alors que [le déficit public a atteint 2,6 %](#) du PIB en 2017, il devrait de nouveau reculer cette année grâce aux bonnes rentrées fiscales. Selon les hypothèses de Bercy, il s'élèverait à 2,3 % de PIB en 2018. C'est bien mieux que la prévision de 2,8 % que les experts du gouvernement avaient calculée en novembre dernier.

Petite surprise

En matière de croissance, Bercy s'est donc montré un peu plus optimiste que [les économistes de la Banque de France](#), qui, eux, tablent sur une progression du PIB de 1,9 % cette année. C'est une petite surprise car la croissance au premier trimestre devrait avoir été moins rapide que celle de la fin de l'année précédente. [Les mesures fiscales du gouvernement](#), notamment les hausses de prix du tabac et des carburants et [la hausse de la CSG](#), auraient plombé le pouvoir d'achat des ménages au cours des trois premiers mois de 2018. L'Insee table sur un recul du pouvoir d'achat de l'ordre de 0,4 point entre janvier et mars 2018.

D'un autre côté, en prévoyant une croissance de 2 % cette année, le gouvernement est très légèrement plus pessimiste que le consensus des économistes qui, eux, s'attendent à une hausse du PIB de 2,1 %. Le Haut Conseil des finances publiques, qui doit rendre son avis public cette semaine, ne devrait logiquement pas trop en tenir rigueur au gouvernement.

Nouvelles marges de manoeuvre

Revers de la médaille pour le gouvernement, cette embellie de la conjoncture donnera sans doute de nouvelles idées à ceux au sein de la majorité qui voudraient profiter de cette « bonne fortune fiscale » pour de nouvelles mesures de redistribution. La pression sera d'autant plus forte que ces bons chiffres devraient aussi faciliter l'exercice budgétaire 2019, a priori le plus délicat pour le gouvernement et lui donner de nouvelles marges de manoeuvre.

Celui-ci a en effet prévu de basculer l'an prochain le CICE en baisse de charges durables, ce qui va renchérir le déficit d'environ 1 point de PIB, au risque de franchir à nouveau le seuil des 3 %. Initialement, le gouvernement tablait sur un déficit de 2,9 % en 2019, mais ce taux va être revu à 2,4%.

Guillaume de Calignon et Renaud Honoré

LE FIGARO – 11/04/2018

10 Le Maire et Darmanin: «Notre objectif est de réduire la dette dès cette année»



INTERVIEW EXCLUSIVE - Dans un entretien croisé, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, et Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics, dévoilent et expliquent la nouvelle trajectoire de finances publiques que la France va envoyer à Bruxelles.

LE FIGARO - Dans le programme de stabilité que vous envoyez à Bruxelles, vous prévoyez désormais un excédent budgétaire français en 2022, de 0,3%. Quels sont les ressorts de cette amélioration?

Gérald DARMANIN. - Le programme de stabilité n'est pas réalisé, il est notre chemin d'engagement vis-à-vis de nos partenaires européens. L'amélioration s'explique par la baisse de la dépense publique, qu'il va falloir poursuivre. Et c'est toujours difficile! Elle tient aussi à la bonne croissance, et aux efforts des entreprises et des Français, donc aux recettes nouvelles.

Bruno LE MAIRE. - La croissance est solide et élevée: 2% en 2017, 2 % prévus en 2018. Cette croissance ne vient pas de nulle part. Elle s'explique par l'environnement international favorable, mais aussi par le choc de confiance créé par l'élection d'Emmanuel Macron. Les transformations engagées par le gouvernement depuis plusieurs mois ont joué: réforme du marché du travail, de l'apprentissage et de la formation, allègement de la fiscalité sur le capital, suppression de l'ISF, droit à l'erreur... Les créations d'emplois seront dynamiques avec 250.000 emplois créés dans le secteur marchand en 2018, comme en 2017. Ceci reflète l'amélioration de la situation des entreprises. Les investissements des entreprises augmenteront de 4,4% en 2018 comme en 2017. Enfin, nous prévoyons que les exportations

françaises profiteront de la demande mondiale et augmenteront de 4,6% en 2018. Maintenant que les choses vont mieux, il faut tenir le cap!

Vous promettez de continuer à baisser la dépense publique. Quelles pistes allez-vous suivre?

Gérald DARMANIN. - Aujourd'hui, la croissance revient ; mais si nous voulons faire face demain à d'éventuelles difficultés, il faut faire des économies maintenant. L'année dernière, nous avons lancé deux grandes réformes, sur le logement et le travail. La dépense publique de ces ministères a été baissée significativement. Nous avons également engagé une dynamique vertueuse de contractualisation pour accompagner les collectivités locales dans la maîtrise de leurs dépenses. Cette année, nous proposerons au premier ministre de nous concentrer sur quelques réformes nouvelles. Nous attendons les propositions du comité d'experts Action publique 2022, qui doivent être rendues d'ici quelques semaines, pour prendre nos décisions. Il pourrait s'agir de réformes thématiques comme l'année dernière, mais aussi bien de grandes réformes d'envergure interministérielle. Elles seront en tout cas systémiques et structurelles. La transformation publique, ce n'est pas la sédimentation des changements, c'est prendre les choses qui ne marchent pas aujourd'hui pour les transformer vraiment. Il va falloir en outre prendre en compte les conséquences des réformes que nous allons faire et baisser durablement les effectifs de la fonction publique. Sur 1600 suppressions de postes cette année, il y en a eu 1400 à Bercy. Il faut que chacun fasse des efforts!

Malgré la bonne conjoncture, vous ne baissez qu'à la marge le taux de prélèvement obligatoire?

Bruno LE MAIRE. - Le président de la République s'est engagé à faire baisser le taux de prélèvement obligatoire d'un point d'ici la fin du quinquennat. Cet engagement sera tenu! La taxe d'habitation sera par exemple supprimée progressivement pour tous les Français d'ici 2022. Nous avons fait le choix de baisser en priorité les dépenses publiques. C'est essentiel pour avoir plus de croissance et sage pour nous protéger des risques qui peuvent affecter la conjoncture mondiale - une guerre commerciale ou une remontée des taux d'intérêt.

Vous prévoyez le retournement de la courbe de la dette cette année, avec deux ans d'avance par rapport à ce qui était prévu dans la dernière loi de finances...

Bruno LE MAIRE. - Oui, car la dette est un poison pour l'économie française: elle fragilise notre croissance et appauvrit tous les Français! Notre objectif est non seulement de réduire la dette dès cette année mais de dépasser les 5 points de diminution de la dette sur cinq ans. Sur le quinquennat, nous visons une baisse de 8 points pour revenir en dessous de 90% du PIB. Cet objectif de réduction de la dette est stratégique. Il doit libérer la croissance en France et protéger les générations futures. Un point de taux d'intérêt en plus, c'est 2 milliards de dépenses supplémentaires pour l'État l'année suivante et de 15,8 milliards d'euros en 2026. En réduisant la dette et les déficits, nous respectons notre parole européenne et nous retrouvons notre crédibilité auprès de nos partenaires. Cela nous permet d'avancer sur des chantiers majeurs comme la taxation des Gafa ou la réforme de la zone euro.

Compte tenu de la trajectoire de finances publiques que vous présentez, ne craignez-vous pas que votre majorité revienne à la charge sur la question de la redistribution?

Gérald DARMANIN. - Je crois que tout le monde sait très bien que la condition pour pouvoir redistribuer est d'abord de se réformer et d'assainir nos comptes publics, et qu'on n'y est pas encore. C'est le déséquilibre des comptes publics qui empêche de faire du social, pas l'inverse. Et s'il fallait faire plus de dépenses publiques pour faire plus de croissance, nous serions les champions d'Europe. Donc ça ne marche pas politiquement, ça ne marche pas économiquement et ça ne marche pas socialement. Et puis, n'oublions pas que le gouvernement a mis en œuvre des mesures pour le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent et des plus fragiles: la suppression de cotisations pour 21 millions de salariés et indépendants, la hausse du minimum vieillesse, de l'allocation d'adulte handicapé, et d'ici 2020 la suppression de la taxe d'habitation et la désocialisation des heures supplémentaires. La discussion sur une cagnotte qui n'existe pas est nulle et non avenue!

Vous parliez de la loi Pacte pour encourager la croissance. Elle devait être présentée ces jours-ci. N'est-elle pas en train de prendre du retard?

Bruno LE MAIRE. - Absolument pas. Le temps du dialogue est nécessaire pour construire de manière solide. Quel est le premier objectif de cette loi? Aider les TPE et PME à grandir pour se digitaliser plus rapidement, exporter et créer des emplois en France. Elle doit également valoriser le travail en récompensant par l'intéressement et la participation les salariés qui font le succès d'une entreprise. Plus tôt ces dispositifs seront mis en place, mieux ce sera pour la croissance et l'emploi.

La réforme de la SNCF est-elle toujours un préalable à la reprise de la dette de l'entreprise?

Gérald DARMANIN. - Le problème de la SNCF, c'est qu'elle crée entre 2,5 milliards et 3 milliards d'euros de dette de plus par an. Dans dix ans, vous pourriez très bien demander aux ministres de l'Économie et du Budget pourquoi ils ne reprennent pas 30 milliards de dette supplémentaire! Reprendre la dette n'est pas le préalable ; le préalable, c'est la réforme pour la pérennité du service public et pour les usagers, comme les Allemands l'ont fait. Viendra le moment où l'État prendra ses responsabilités, mais ce n'est pas parce que nous reprendrions la dette que les choses iraient mécaniquement mieux à la SNCF. Ceux qui disent ça racontent des balivernes!

Bruno LE MAIRE. - Le traitement de la dette de la SNCF ne peut se faire qu'à la condition que l'entreprise soit remise sur une trajectoire viable permettant d'investir dans le réseau afin d'apporter un service public de qualité et ne pas s'endetter continûment.

Cette maîtrise du déficit public, c'est une politique qui vous convient à vous qui venez de la droite...

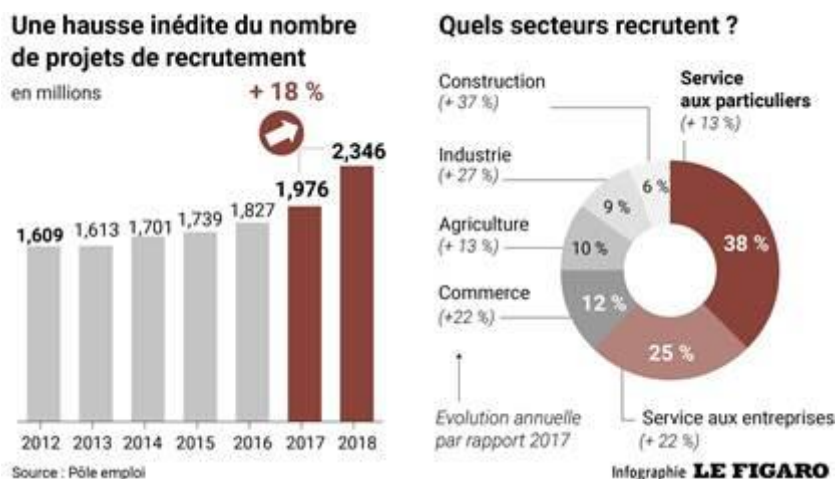
Bruno LE MAIRE. - Maîtriser les dépenses publiques, réduire la dette, ce n'est ni de droite ni de gauche: c'est l'intérêt général. La France doit sortir de son addiction à la dépense publique!

Gérald DARMANIN. - J'ajoute que si l'on écoutait ce qui reste des Républicains, nous serions incapables de tenir la trajectoire de redressement des finances publiques que nous nous sommes fixée: il faudrait plus de contrats aidés parce qu'ils sont contre la réforme des contrats aidés, plus d'agents publics puisqu'ils sont contre toute réforme de la fonction publique, il ne faudrait toucher ni au logement, ni aux retraites... Certains sont même devenus solidaires de la grève des cheminots! Aujourd'hui, LR est rentré dans l'irresponsabilité budgétaire. Monsieur Woerth est bien le seul à continuer de proposer de baisser la dépense, les autres sont désormais de très grands dépensiers, bien loin des fondamentaux du gaullisme. La politique du gouvernement est la seule à appliquer ces idées que je défends depuis mes 17 ans!

[Anne de Guigné](#), [Marc Landré](#) et [Marie Visot](#)

LE FIGARO – 11/04/2018

11 Les intentions d'embauches au plus haut en 2018



INFOGRAPHIES - Les entreprises anticipent de plus en plus de difficultés de recrutement, selon une enquête de Pôle emploi.

Le marché du travail est au beau fixe! Les entreprises anticipent quelque 2,3 millions de projets de recrutements en 2018. Un chiffre en progression de 18,7 % par rapport à 2017, indique Pôle emploi dans son enquête annuelle sur les «Besoins en main-d'œuvre des entreprises» réalisée entre octobre et décembre 2017, publiée mardi.

«Il s'agit d'une hausse inédite depuis le lancement de l'enquête (en 2002, NDLR)», insiste Jean Bassères, le directeur général de Pôle emploi. Cette situation est d'autant plus encourageante que 63,9 % de ces intentions d'embauche visent des contrats durables (CDI et CDD de 6 mois).

Tous les secteurs sont concernés par cette embellie avec, en tête de liste, les services, qui représentent 63 % des projets de recrutement en 2018. Les besoins en main-d'œuvre progressent aussi fortement dans les secteurs de la construction (+ 37 % des intentions d'embauches) et de l'industrie (+ 27 %) qui sont ainsi «particulièrement dynamiques», constate Pôle emploi.

Se penchant sur les métiers les plus recherchés par les employeurs, l'étude cite les viticulteurs, les arboriculteurs, les agents d'entretien de locaux ou encore les serveurs de café et de restaurant. À noter également que les projets de recrutement sont en nette hausse dans les régions des Hauts-de-France (+ 28,2 %), des Pays de la Loire (+ 26,7 %), alors qu'ils sont un peu moins dynamiques en Corse (+ 10 %) ou encore en Bourgogne-Franche-Comté (+ 14,7 %). Il reste à voir, maintenant, si les employeurs trouveront suffisamment de candidats en cette période de forte tension sur le marché du travail. Rien n'est gagné d'avance. Les entreprises anticipent des difficultés pour près de la moitié des projets de recrutement (44,4 %) annoncés en 2018 contre 37,5 % en 2017, selon l'enquête.

Inadéquation des profils

Ces difficultés à embaucher s'annoncent particulièrement fortes pour les petites entreprises. Mais aussi dans les secteurs de l'industrie (50,3 %) et de la construction (61,2 %) et, en particulier, pour les métiers de couvreur, de chaudronnier, de serrurier ou encore de carrossier automobile. Sans surprise, l'inadéquation des profils des candidats avec les offres proposées explique en grande partie cette difficulté à recruter. L'exécutif a d'ailleurs lancé [une réforme de la formation professionnelle](#) ainsi qu'un plan d'investissement dans les compétences (PIC) de près de 15 milliards d'euros pour relever ce défi. 51 % des entreprises estiment que la nature du poste (selon son degré de pénibilité) constitue également un frein à l'embauche et 20 % pointent le déficit d'image.

«Il ne faut pas avoir un discours trop défaitiste sur les difficultés de recrutement», nuance Jean Bassères. Selon Pôle emploi, plus de 90 % des offres déposées auprès de l'organisme débouchent sur un recrutement, dont 50 % pourvues en moins de 38 jours.

LES ECHOS – 11/04/2018

12 La déclaration des revenus 2018, première étape avant l'impôt à la source



Alors qu'un bug informatique a perturbé la campagne de déclaration, le fisc cherche à rassurer sur la transition vers le prélèvement à la source, prévue au 1^{er} janvier 2019.

La campagne de déclaration d'impôt sur le revenu qui s'ouvre ce mercredi marque, pour les particuliers, une première étape vers [la mise en place du prélèvement à la source](#) au 1^{er} janvier 2019. Pour la première fois, les contribuables pourront saisir leurs options de prélèvement entre le taux neutre, le taux individualisé, les acomptes mensuels ou trimestriels... Cette possibilité sera ouverte dès ce mois-ci pour les foyers qui déclarent en ligne.

Et ils devraient être de plus en plus nombreux cette année. Le seuil de revenus au-delà duquel la télédéclaration est obligatoire a été abaissé de 28.000 à 15.000 euros annuels, sauf pour les foyers qui ne disposent pas d'un accès à Internet. Cela représente « *une cible de progrès de 5 millions de télédéclarants supplémentaires* », selon le directeur général des finances publiques, Bruno Parent. « *La télédéclaration sera un premier pas vers le prélèvement à la source* », a-t-il avancé, lors de la présentation ce mardi du nouvel espace en ligne des impôts. Quant aux foyers qui transmettent encore leur déclaration sous format papier, ils pourront saisir leurs options de prélèvement à la source à partir de mi-juillet.

L'administration doit encore convaincre que la transition peut s'effectuer sans heurts. Dans un mauvais concours de circonstances, un demi-million de contribuables vont recevoir ces jours-ci [une déclaration préremplie erronée](#) suite à une erreur de transmission de la part des entreprises qui n'avaient pas encore adopté la déclaration sociale nominative (DSN).

Transition sans heurts

« *Cela n'a rien à voir avec l'impôt à la source* », a défendu Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, rappelant qu'il faut systématiquement vérifier sa déclaration préremplie. Pour les télédéclarants, le formulaire a pu être corrigé. Pour ceux qui reçoivent encore un imprimé à domicile, ils recevront un courrier leur indiquant le montant exact des revenus à déclarer. « *S'il devait y avoir une erreur, l'administration fiscale sera bienveillante* », a prévenu Gérald Darmanin.

Les chefs d'entreprise toujours opposés

Cet épisode fâcheux n'est pas de nature à rassurer les chefs d'entreprise, [opposés au prélèvement à la source depuis le lancement du projet](#). L'Union des entreprises de proximité (U2P), qui représente les artisans, les commerçants et les professions libérales, a lancé une pétition pour tenter de faire plier le gouvernement. La CPME, qui y voit la « *chronique d'une catastrophe annoncée* », continue de

demander une compensation financière et [l'abandon de la pénalisation des éventuelles sanctions](#) en cas de dysfonctionnement.

« *Nous ne pouvons pas faire de compensation pour les entreprises alors qu'elles nous demandent en même temps de baisser la dépense publique* », leur a répondu Gérard Darmanin. Le ministre dit « *comprendre les interrogations des entreprises, plus de la part des petites que des grandes* ». « *Nous leur demandons de faire un effort pour que les salariés connaissent une simplification de leur impôt* », a-t-il insisté.

Ingrid Feuerstein

LE MONDE – 11/04/2018

13 Les entreprises se préparent, bon gré mal gré, au prélèvement à la source



La collecte de l'impôt sur le revenu par les employeurs commencera le 1er janvier 2019. Une petite révolution qui suscite bien des préoccupations.

« *Encore du boulot en plus pour nous. L'administration ne comprendra donc jamais* », grogne ce patron d'une société d'édition d'une dizaine de salariés. « *Ce n'est pas une surprise, nous sommes prêts* », déclare, au contraire, ce DRH d'un groupe de services... Deux avis diamétralement opposés face à la petite révolution qui se prépare pour le 1^{er} janvier 2019, quand les entreprises vont devenir les collecteurs de l'impôt sur le revenu de leurs salariés, avec le prélèvement à la source (PAS).

Décidée sous François Hollande, cette réforme destinée à assurer la contemporanéité de l'impôt a été confirmée par le président Emmanuel Macron – même si son application a été différée d'un an –, au grand dam des organisations patronales. Mais le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a été clair : pas question de reporter une nouvelle fois la mesure.

Alors, dans les entreprises, bon gré mal gré, on s'y prépare... du moins dans les plus grandes. Pour les services paie, une partie du travail a déjà été effectuée avec la mise en place progressive de la déclaration sociale nominative (DSN), généralisée depuis le 1^{er} janvier 2017, un document mensuel et dématérialisé regroupant toutes les formalités adressées par les entreprises à l'administration, notamment les Urssaf, via le site net-entreprises.fr.

C'est en se connectant sur ce portail que les entreprises connaîtront le taux de prélèvement de l'impôt pour chacun de leurs salariés. « *L'expérience de la mise en place de la DSN nous a bien servi* », explique Benoît Serre, DRH de la Macif (onze mille salariés) et vice-président de l'Association nationale des DRH.

« **Choc psychologique** »

Il estime que le niveau d'information avec Bercy est « *plutôt satisfaisant* ». La direction générale des finances publiques (DGFiP) a veillé à rassurer les entreprises, notamment les PME, en essayant

d'anticiper les problèmes. Une charte de partenariat a été signée avec les éditeurs de logiciels de paie ; un comité de suivi associant les entreprises a été institué ; un kit explicatif est progressivement distribué ; enfin, une phase test avec des entreprises volontaires est également en cours.

« *Tout cela est très bien, tempère Malika Bouchehioua, DRH du groupe Derichebourg Multiservices (vingt-neuf mille salariés), mais on a déjà dû refonder notre système de paie avec la DSN et voilà que ça recommence avec le PAS. Sans parler du fait qu'il nous faut former le service paie à cette nouvelle mission. C'est une succession de surcoûts. Une fois encore, on se décharge sur les entreprises.* » Pierre Vauterin, PDG France de Triumph Controls, filiale de soixante-dix salariés d'une entreprise américaine d'aéronautique, ne dit pas autre chose : « *Ma comptable est déjà multitâches. Le PAS va représenter pour elle une charge de travail supplémentaire sans pour autant que ma maison mère octroie des moyens supplémentaires. Résultat, je vais externaliser, et ça va nous coûter.* »

Mais ce sont surtout les réactions des salariés, lorsqu'ils vont découvrir leur salaire net d'impôt, qui inquiètent les entreprises, d'autant que les comparaisons ne vont pas manquer entre collègues. Beaucoup de responsables craignent le « *choc psychologique* » que va représenter la baisse du salaire net mensuel. « *Pour certains, ça va être violent, reconnaît Benoît Serre, surtout pour ceux qui ont déjà une retenue à la source, par exemple pour payer une pension alimentaire. On s'attend donc à des demandes d'avances, voire à des revendications salariales.* »

Le DRH de la Macif précise qu'« *il y aura une phase test. Nous avons formé nos équipes et nous faisons de la pédagogie auprès des salariés* ». Concrètement, après avoir rempli leur déclaration de revenus 2018 portant sur l'année 2017, les salariés connaîtront cet été leur taux d'imposition personnalisé. C'est lui qui figurera sur la feuille de paie de janvier 2019, sauf pour les personnes qui auront opté pour un « *taux neutre* ».

Le souci de la confidentialité

Dès l'automne 2018, des expérimentations seront donc possibles. Jérôme Bouron, le DRH du groupe de services SOS (seize mille salariés) explique : « *Nous réfléchissons à une préfiguration du PAS à l'automne 2018, qui consisterait, pendant quelques mois, à indiquer sur le bulletin de salaire le montant du prélèvement qui aurait été acquitté si le PAS avait été en vigueur.* » De son côté, le DRH d'une autre entreprise de services de mille trois cents salariés entend « *organiser des sessions, où un expert répondra aux questions des salariés* ».

Les sociétés de conseil se mobilisent, quant à elles, pour leurs entreprises clientes. Stéphanie Riou-Bernard, avocate fiscaliste chez Francis Lefebvre, indique que son cabinet va proposer une « *offre variée, allant de la rédaction d'une note d'information à destination des salariés à l'instauration d'une hotline pour répondre aux questions précises* ». Car les employeurs ne se font pas d'illusions : même si l'administration fiscale assure que c'est elle qui restera l'interlocutrice des salariés, « *il est évident que nos collaborateurs vont d'abord se tourner vers nous* », prédit Malika Bouchehioua. Reste que dans les très petites entreprises, tous ces moyens n'existent pas. D'où la campagne d'alerte lancée par l'U2P (artisans et professions libérales)...

Autre souci de taille : la confidentialité. « *Le nombre de salariés qui opteront pour le taux neutre sera un indicateur du degré de confiance qui règne* », explique un DRH. Aussi, de nombreuses entreprises ont-elles martelé à leurs services RH que la discrétion et le secret sur le taux d'imposition devaient être la règle. D'autant que des sanctions pénales sont prévues en cas de non-respect. Dans l'ensemble, les entreprises anticipent quelques mois difficiles avant que les choses rentrent dans l'ordre.

Par Jean-Christophe Chanut

ENTREPRISES

LE FIGARO – 11/04/2018

14 Air France propose un pacte aux grévistes



Alors que 170 millions ont déjà été perdus, la direction tente de relancer la négociation.

La direction d'Air France tente de trouver une issue au conflit. Mardi soir, Franck Turner, le directeur général d'Air France, et Gilles Gateau, le DRH, ont annoncé vouloir négocier «un pacte de croissance» [avec les organisations syndicales au septième jour de grève](#). Alors que l'intersyndicale réclame 6 % d'augmentation générale des salaires, la direction de la compagnie propose de l'étaler sur une période de trois ans. Dès 2018, une hausse de 2 % des rémunérations pourrait être négociée au lieu du 1 % offert par la direction. La condition préalable est de mettre fin à la grève et de se mettre autour de la table dès jeudi pour trouver un accord.

[Il est vrai que le compteur du manque à gagner tourne](#). Mardi en publiant les résultats de trafic du groupe Air France-KLM en mars, la direction a indiqué l'impact commercial et financier du mouvement social: l'impact sur le résultat d'exploitation est de 170 millions d'euros. Quatre nouvelles journées de débrayage sont programmées les 17, 18, 23 et 24 avril. L'intersyndicale d'Air France - le regroupement de onze organisations - paraît décidée à poursuivre sa mobilisation: une hausse de 6 % pour tous et de 4,7 % en plus pour les pilotes.

Un gel des salaires

[Les syndicats engagés dans ce mouvement sont dans une impasse](#). Les différentes rencontres avec les dirigeants de la compagnie n'ont pas porté leurs fruits. La direction des ressources humaines avait proposé un mécanisme d'«ajustement salarial» pour les personnels dont le salaire aurait souffert de la hausse de l'inflation pendant le gel des salaires, entre 2011 et 2017. Il se serait ajouté à l'augmentation générale de 1 % (0,6 % en avril et 0,4 % au 1er octobre) après sept ans de blocage de la grille des salaires. Les syndicats ont refusé.

Sur 590 millions d'euros de résultat d'exploitation, 200 millions sont redistribués aux employés grâce à la participation, à l'intéressement et à des mesures individuelles

Entre-temps, un autre mouvement social a écrasé celui d'Air France, celui de la SNCF. À l'intérieur de la compagnie, certains se sont demandé s'il était pertinent de poursuivre un mouvement peu relayé par les médias. Les personnels navigants, en première ligne dans ce conflit, estiment avoir beaucoup donné au fil des plans successifs de réduction de coûts. En 2017, le groupe Air France-KLM a vu son résultat d'exploitation bondir à 1,48 milliard d'euros (dont 590 millions d'euros seulement pour Air France). Les organisations syndicales ont alors estimé que le moment était venu de relever les niveaux de salaires de tous ses employés.

Jean-Marc Janailiac, le PDG du groupe, arrivé il y a presque deux ans pour renouer avec la croissance, a répondu la semaine dernière que la demande de l'intersyndicale était impossible: «Elle remettrait en cause les efforts qui ont été effectués ces dernières années pour rattraper le retard de compétitivité d'Air France et elle ne permettrait pas de préparer l'avenir, c'est-à-dire d'acheter des avions, créer des emplois alors qu'Air France n'est pas au niveau des autres compagnies européennes en termes de rentabilité.»

Un calcul erroné

Le dirigeant a aussi rappelé que sur 590 millions d'euros de résultat d'exploitation, 200 millions sont redistribués aux employés grâce à la participation, à l'intéressement et à des mesures individuelles. Un pilote touchera en moyenne 8000 euros de prime d'intéressement, une hôtesse ou un steward 2400 euros et un salarié au sol 2200 euros.

Quelques voix se sont élevées parmi les grévistes pour signaler que le coût de la grève allait bientôt dépasser celui d'une augmentation de 6 % des salaires... Un calcul erroné et dangereux. «Comment imaginer qu'on va lever la grève sans avoir rien du tout?», demandait Grégoire Aplincourt du Spaf, le deuxième syndicat de pilotes. Si la direction veut sortir du conflit, elle doit d'abord «faire un geste» selon lui. L'intersyndicale n'a pas encore répondu à la proposition de mardi soir.

[Valérie Collet](#)

LE MONDE – 11/04/2018

15 L'économie du partage fait son entrée dans les flottes



Moins chers et plus vertueux, covoiturage, autopartage et autres services de mobilité s'invitent progressivement dans les entreprises.

Aujourd'hui, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à réduire la part de l'automobile dans leurs déplacements. A écouter les consultants et à lire les études sur la mobilité des entreprises, le véhicule de fonction vivrait ses dernières années. Le cabinet IHS Automotive a même évoqué sa disparition à l'horizon 2040.

Le laboratoire pharmaceutique Bristol-Myers Squibb a établi une cartographie des utilisations de sa flotte de 550 véhicules. Entre 20 % et 50 % de ses 100 voitures de fonction affichent des kilométrages limités. Le groupe a étudié la possibilité de les remplacer par un service d'autopartage et des crédits de mobilité, accompagnés ou non de l'attribution de modèles plus compacts. « *Nous avons décidé de déployer l'autopartage et le crédit de mobilité à coût équivalent par rapport à l'ancienne organisation, explique Xavier Bazan, directeur de la flotte. De 10 % à 20 % de nos collaborateurs sont intéressés par cette solution.* »

Le constructeur maritime STX France a également adopté l'autopartage en 2016. Ses 10 véhicules ont été remplacés par deux véhicules en autopartage. Aujourd'hui, 146 salariés de STX sont abonnés à ce service. « *Après un an d'utilisation, calcule François Le Hir, responsable missions transports, nos coûts de déplacement courte durée ont diminué de moitié.* »

Réduction des coûts et de l'empreinte environnementale

Tout comme l'autopartage, le covoiturage permet de mutualiser les véhicules, de réaliser des économies et de réduire l'empreinte environnementale des déplacements. Adopté par les particuliers, et notamment par les plus jeunes sur de longs parcours, le covoiturage peine à s'imposer dans les entreprises.

A l'occasion du déménagement de son siège dans un nouveau bâtiment à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), Veolia a fait appel à EM Services, filiale de la RATP, pour déployer un plan de déplacements d'entreprise. Avec des stations de métro et de RER distantes de dix à douze minutes à pied, des retards sur le RER E et des problèmes de sécurité l'hiver, le groupe a décidé de trouver une alternative. Après avoir évoqué des navettes privées, Veolia a opté pour la mise en place du covoiturage. « *La convivialité du dispositif, comme la contribution à une réduction importante des émissions carbone, constitue des avantages importants* », explique Jocelyne Loos-Baroin, directrice innovations sociales au sein de la direction des ressources humaines du groupe. Six mois après le lancement, plus de 200 personnes sont inscrites, 12 % des salariés proposent leur trajet et 84 % trouvent des covoitureurs.

Face à cette évolution, constructeurs automobiles, loueurs longue durée et start-up multiplient les offres de services de mobilité. RCI Bank and Services, la structure financière du groupe Renault, a lancé une solution d'autopartage à l'intention des entreprises en 2015. Rebaptisée Glide, elle pilote aujourd'hui 2 000 voitures pour le compte de plusieurs sociétés, dont HEC ou le Crédit agricole. La banque de Renault a également racheté Karhoo en janvier 2017. Cette plate-forme permet aux professionnels de commander un taxi ou un VTC par le biais d'une application smartphone.

Nouveaux modes de déplacement, nouveaux marchés

Avec Free2Moove, le groupe PSA est tout aussi actif. En France, l'application donne accès à de nombreuses flottes en autopartage. Elle revendique 600 000 utilisateurs dans le monde et propose également les services de mobilité d'autres constructeurs automobiles, comme DriveNow de BMW ou Car2go du groupe Daimler.

Comme les constructeurs, de grandes entreprises s'intéressent à la mobilité et montent au capital de start-up spécialisées. A travers IDvroom, la SNCF a ainsi investi le marché du covoiturage, et son portail IDpass propose des services de mobilité non plus seulement de gare à gare, mais de porte à porte.

Sodexo, la RATP, Via ID, la MAIF et le fonds INCO se sont invités au capital de Klaxit (ex-WayzUp), l'un des spécialistes du covoiturage au quotidien. Les loueurs longue durée ALD Automotive et Arval, EM Services et Bemobi, la filiale de La Poste spécialisée dans la gestion de flotte, proposent déjà ses services sous leurs propres marques. Concurrent de Klaxit, Karos a lancé en 2017 une formule spécifique pour les entreprises. Plus de 400 sites l'ont adoptée et 52 000 salariés en profitent.

Réservées dans un premier temps au grand public, les solutions d'autopartage de Citiz arrivent dans les entreprises. « *Grâce à l'autopartage, les services de la métropole de Dijon ont supprimé 105 véhicules de leur flotte de moins de deux ans* », se félicite Noémie Ghersallah, directrice du service déplacements de Dijon Métropole. Spécialisé depuis sa création dans l'autopartage en entreprise, Mobility Tech Green a dépassé les 5 000 véhicules et vise les 10 000 unités d'ici à 2020.

Obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2018 pour tous les sites de plus de 100 personnes, les plans de mobilité favorisent le développement de ces nouveaux modes de déplacements. D'après le cabinet PwC, en 2030, environ un tiers des véhicules neufs sera destiné à l'autopartage, et la vente et la production d'automobiles ne représenteront plus que la moitié de la création de valeur du secteur de la mobilité. L'autre moitié ira à la gestion de parcs automobiles et à des services numériques. Les constructeurs devront s'adapter face aux start-up et aux géants de l'Internet, déjà en embuscade.

Par Eric Gibory

L'OPINION – 11/04/2018

16 Fâché avec ses chauffeurs, Uber tente de les reconquérir



En butte à la défiance de ses chauffeurs, qui l'accusent de profiter d'eux sans vergogne, la plateforme essaie de construire une relation plus réciproque

La multinationale américaine Uber, spécialisée dans les VTC, a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires net de 7,5 milliards de dollars (6 milliards d'euros), tout en perdant 4,5 milliards de dollars (3,6 milliards d'euros). Uber est fustigé pour sa politique de conquête de parts de marché à tout prix, qui implique, pour les chauffeurs qui travaillent via la plateforme de les «essorer» physiquement et financièrement. Mais, alors que l'entreprise vise une introduction en Bourse en 2019, elle tente de se rabibocher avec ses chauffeurs et de redorer son image sociale déplorable. Exemple en France où Uber a organisé, mardi soir, une soirée spéciale pour ses chauffeurs, avec nombre d'annonces.

« Toxique ». Ce mot fort émane d'un cadre d'Uber France. « [Oui, notre entreprise a une image toxique](#) », confiait-il récemment. Tant que le subversif fondateur Travis Kalanick était au volant d'Uber, il se fichait de ce parfum sulfureux. Mais Travis Kalanick a poussé le bouchon trop loin. Pris (entre autres) en flagrant délit d'agression verbale sur [un chauffeur qui se plaignait de sa mauvaise rémunération](#), il avait dû laisser sa place en juin 2017. Pour les chauffeurs, et particulièrement en France, l'épisode symbolisait leur impression de servir de « chair à canon » pour la multinationale. « [Uber se sert de nous pour gagner des parts de marché, nous lui servons de variable d'ajustement](#) », expliquait un chauffeur début 2017, alors qu'il manifestait contre les pratiques de la plateforme devant son siège social, à Aubervilliers.

Des vertes et des pas mûres. Seulement voilà. Uber, veut s'introduire en Bourse. Le nouveau patron, [Dara Khosrowshahi, a la lourde charge de conduire l'entreprise vers cette étape en polissant son image](#). Partout dans le monde, Uber sent l'urgence de se réconcilier avec les gouvernements, la société et surtout ses chauffeurs. « Ils sont les ambassadeurs de la marque. Ils rencontrent de nombreux clients et démultiplient les messages, positifs ou négatifs », note Lara Maître, conseil en communication qui coache les dirigeants d'entreprise en situation de crise. Or, lors d'une course Uber, on en entend des vertes et des pas mûres sur la plateforme... « Les consommateurs sont de plus en plus sensibles aux aspects éthiques. [C'est donc par les chauffeurs qu'Uber doit faire savoir qu'il tient ses promesses et s'amende](#) », analyse-t-elle.

Dans ce cadre, Uber a annoncé mardi 10 avril au soir, une série de mesures qui leur sont destinées et dont l'Opinion s'est procuré la liste. La société va ouvrir un nouveau centre de 400 mètres carrés pour les accueillir, dans la tour Montparnasse. « [Il est capital que les chauffeurs construisent avec nous](#) et n'aient plus le sentiment d'être des victimes de décisions unilatérales », note Steve Salom, patron d'Uber pour l'Europe de l'Ouest. Uber double les équipes chargées de répondre aux questions, portées à 50 personnes. « Le temps consacré aux chauffeurs était de 7 minutes environ. Il va tripler ». Les déconnexions brutales de l'application sont un sujet très sensible : Uber a l'intention d'être plus transparent, de discuter avant de sévir et d'éclaircir la question des « panels » de chauffeurs tirés au sort pour départager les cas litigieux.

Des revenus plus prévisibles. Sujet crucial, un effort de pédagogie va être fait sur les fluctuations des prix des courses, qui affectent les revenus. Uber compte actuellement 25 000 chauffeurs, un nombre qui a fortement baissé avec [la mise en place d'examens par le gouvernement](#) : les effectifs avaient alors fondu d'un quart. « Il y a un grand enjeu à stabiliser la profession, qui se caractérise par un important turn-over, déplore Steve Salom. [La professionnalisation est en cours, les chauffeurs doivent mieux prévoir](#) et pérenniser leurs revenus. »

[Le rapport Rapoport, publié il y a un peu plus d'un an](#), soulignait que les chauffeurs VTC devaient accepter des horaires interminables pour des rémunérations minimales. [Cela les avait poussés à demander un encadrement des horaires - qu'Uber a concédé – et une course minimum...](#) Laquelle a fait l'objet de quelques réunions au ministère des transports. Le sujet a, depuis, été rangé au placard, pour laisser place au dossier SNCF.

Espérant ne pas devoir en repasser par l'égide ministérielle pour gérer ses affaires, Uber annonce donc le lancement, ce printemps, d'une nouvelle application, qui permettra aux chauffeurs d'optimiser courses et temps de travail en ciblant mieux les zones de demande. Dès ce mois-ci, Uber va facturer le temps d'attente des chauffeurs 40 centimes la minute au-delà de quatre minutes. Une façon d'améliorer la rentabilité et d'éviter les courses perdues. Cette demande était forte, comme celle des pourboires. Mise en place en octobre 2017, cette dernière fonctionnalité a rapporté, depuis, plus de 3 millions d'euros aux chauffeurs... Sans coûter un centime à Uber.

Formation avant, pendant, après. Enfin, la multinationale investit massivement (2,5 millions d'euros) dans un « campus VTC ». Il s'agit d'une plateforme qui aidera les aspirants chauffeurs à préparer les examens, les chauffeurs en activité à se former, en anglais par exemple et ceux qui veulent quitter le métier à préparer leur reconversion. « Nous attribuerons cinq bourses de 10 000 euros chaque année pour les chauffeurs qui veulent développer leur projet, se réjouit Steve Salom. Nous voulons apprendre de nos erreurs, être plus responsables. »

Particularité française que ce mea culpa ? Non ! Le patron Dara Khosrowshahi a annoncé lui aussi, mardi soir, une nouvelle application et des mesures similaires ! L'entreprise tente de démontrer que les chauffeurs peuvent vivre d'Uber autant qu'Uber a, jusqu'ici, vécu d'eux. L'idée paraît évidente... Mais chez Uber, elle est révolutionnaire.

[Emmanuelle Ducros](#)

LES ECHOS – 11/04/2018

17 Logement : la Cour des comptes pointe une « addiction » aux aides fiscales



La Cour des comptes doute de l'impact économique des aides à l'investissement locatif. « Constructeurs, promoteurs, banques ont désormais intégré la pérennité de ces aides dans leur stratégie », notent les magistrats financiers dans un référé publié ce mardi.

Il faut progressivement débrancher le secteur du logement des [aides fiscales dont il bénéficie depuis vingt ans](#). C'est la recommandation formulée par la Cour des comptes, dans [un référé](#) publié ce mardi, passant en revue les aides à l'investissement locatif qui se sont succédé depuis les années 1990. Périssol, Besson, Robien, Borloo, Scellier, Duflot, Pinel... Le nom change mais le principe est toujours le même : l'acquéreur bénéficie d'une réduction d'impôts s'il s'engage à mettre en location son bien sur un certain nombre d'années.

Si, à chaque nouveau dispositif, la production de logement est repartie à la hausse, la Cour des comptes relativise leur impact économique. « *Les études économiques disponibles, trop peu nombreuses au*

regard des enjeux, ne permettent pas de distinguer suffisamment l'effet de ces aides fiscales de celui de la conjoncture dans les fluctuations du nombre de logements locatifs privés neufs commercialisés », souligne le référé.

Augmentation rapide du coût

Tout au plus la Cour reconnaît-elle que le Scellier a eu « *un effet contracyclique* » pendant la crise en 2009 et 2010. A cette période, la construction de logements locatifs aidés a progressé alors que le nombre total de constructions neuves chutait. Mais les magistrats pointent une augmentation rapide du coût de ces dispositifs : il est passé de 606 millions d'euros en 2009, à 1,14 milliard en 2012, puis à 1,7 milliard en 2016.

Une inflation qui peut s'expliquer par la succession de dispositifs qui continuent de peser sur les finances publiques sur la durée. Créé en 2003, le Robien aura encore une incidence budgétaire cette année. La Cour souligne que le Scellier aura représenté un coût total de 3,9 milliards d'euros une fois arrivé à expiration en 2024. Prolongé dans la dernière loi de finances, le Pinel devrait coûter 7,4 milliards d'euros à horizon 2035, [malgré son recentrage sur les zones tendues](#).

« Addiction » du secteur

Plus problématique, le référé note une « *accoutumance* », voire une « *addiction* » du secteur à ces aides fiscales. « *Constructeurs, promoteurs, banques ont désormais intégré la pérennité de ces aides dans leur stratégie* », souligne le référé. Les professionnels mettent souvent en avant les recettes fiscales apportées par l'ensemble du secteur, chiffrées à 62 milliards par le patron de Nexity [lors des débats budgétaires de l'automne dernier](#). La Cour, elle, a regardé ce que coûtait aux finances publiques un bien de 190.000 euros financé par un Pinel. C'est « *trois fois plus élevé que celui d'un logement social comparable, financé par un prêt locatif social (PLS), ou deux fois plus élevé que celui d'un logement financé par un prêt locatif aidé d'intégration* », note-t-elle.

Ingrid Feuerstein

::: SOCIÉTÉ

L'OPINION – 11/04/2018

18 Frédérique Vidal: «Aujourd'hui, on parle du blocage de moins de 3% du système universitaire!»



«Le débat est confisqué par des groupes extrémistes étrangers aux universités», regrette la ministre de l'Enseignement supérieur

Les blocages dans certaines universités font-ils courir un risque de radicalisation ?

Il faut rappeler ce qu'est la situation actuelle : depuis quelques jours, 3 universités et une dizaine de sites universitaires sont bloqués, sur plus de 400 en France. On parle donc du blocage de moins de 3 % du système universitaire ! Et ce que l'on constate, c'est que l'université devient le nouveau terrain d'affrontement entre des petits groupes radicaux, de droite comme de gauche, comme cela a pu être le cas à [Lille ou à Paris 1](#). Dans l'immense majorité des cas, ces groupes organisés n'ont pas grand-chose

à voir avec l'établissement qu'ils visent ou occupent et comptent bien peu d'étudiants. On assiste à une forme de mise en scène de cette opposition qui cultive l'antagonisme. Je tiens à réaffirmer mon soutien aux Présidents d'Universités qui doivent gérer ces situations difficiles.

Êtes-vous surprise pas ces blocages ?

C'est la confiscation du débat par ces groupes extrémistes, étrangers aux universités, qui est surprenante. Certains veulent lancer un appel à une espèce de convergence des luttes, mais les revendications sont totalement disparates. A Nanterre lundi, le petit groupe d'individus qui se sont introduits par effraction dans l'Université avait par exemple pour revendication le soutien au peuple Kurde ou la libération des inculpés de l'affaire du Quai de Valmy. Cette situation empêche le débat démocratique et la pédagogie. Or, il est évident que lorsque quelque chose évolue, il faut l'expliquer. Il faut rappeler ce que sont les objectifs du Plan Etudiants, notamment parce que la loi ORE qui en est la traduction, n'en couvre pas tous les aspects. Il y a un travail d'explication à faire et nous le faisons, tout comme les présidents d'université et les organisations syndicales qui soutiennent cette réforme. Je rappelle que le Plan Etudiant a fait l'objet de plusieurs mois de concertation, qu'il a été débattu démocratiquement, et largement approuvé par le Parlement. La démocratie a été complètement respectée. Je suis prête à continuer d'expliquer autant que nécessaire.

Certains s'inquiètent de l'inaction administrative et judiciaire pour débloquer les sites occupés ...

L'université n'est pas un lieu comme les autres, et ce, depuis sa naissance au Moyen-Âge. Seuls les présidents d'université ont le pouvoir du maintien [de l'ordre public](#) à l'intérieur des établissements et s'il est menacé, ils peuvent faire appel aux forces de l'ordre. Nous sommes en relation étroite avec les présidents d'université, car ce sont les seuls à même de juger la situation, et nous travaillons main dans la main avec eux. Chaque fois que l'Etat sera sollicité, il répondra présent.

Quelle est la réalité de ce qui se passe à l'intérieur de Tolbiac ?

Un groupe d'individus a investi les locaux. Leur nombre varie selon les heures et les jours – il se compte en dizaines, parfois en centaines. Ils ont l'importance qu'on veut bien leur accorder. J'ai vu comme vous la conférence de presse donnée la semaine dernière par certains individus masqués avec un chien qui est devenu ensuite une star sur Twitter. J'ai vu aussi les tags antisémites ou d'incitation à la violence. Les présidents d'université doivent protéger tous les étudiants, s'assurer que les examens auront lieu, et c'est le cas : 2018 ne sera pas une année perdue. L'Etat est en soutien et en accompagnement des présidents. Je rappelle que la réforme ne fait strictement que des gagnants : les bacheliers ne seront plus tirés au sort, on écoute mieux leurs attentes et des moyens sont mis en place pour que leurs parcours soient davantage personnalisés. L'université recevra davantage d'étudiants, nous ouvrons davantage alors [arrêtons de parler de sélection](#), cela n'a aucun sens. Quant à ceux qui sont déjà étudiants, s'ils veulent se réorienter, ils bénéficieront aussi d'un accompagnement. Il n'y a que du plus avec le Plan Etudiants, on n'enlève rien.

Comment expliquez-vous les critiques sur Parcoursup ?

Dans APB (Admission Post Bac) l'affectation des étudiants était faite à 100 % via un algorithme, sans intervention humaine, avec un tirage au sort aveugle, et l'impossibilité pour les lycéens de revenir en arrière après avoir rentré les classements de leurs vœux dans la plateforme. C'est cela que la Cnil, qui a mis en demeure [APB](#), a condamné, puis le principe du tirage au sort que le Conseil d'Etat a invalidé. Il était donc impératif de changer de système d'affectation pour la rentrée 2018. Pour cela, nous avons ainsi remis de l'humain dans le système. Cela signifie que ce sont désormais les lycéens qui choisissent leur orientation, en fonction des réponses apportées par les établissements. Cela représente plus de travail dans les lycées et dans les universités, et nous y mettons les moyens, mais c'est une réforme pour les élèves. Au total, c'est 1 milliard d'euros qui seront consacrés uniquement au déploiement de cette réforme, d'ici 2022. A titre d'exemple, 8 millions d'euros ont déjà été débloqués pour l'examen des dossiers cette année. Nous engageons dans un second temps, et c'était prévu, la mise en place d'un système de reconnaissance pour les investissements que les enseignants font dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants, via des indemnités ou des progressions de carrière. Nous avons lancé

cette concertation et je déplore que certaines organisations syndicales aient quitté la séance, refusant de travailler sur ces sujets. Pour moi, c'est une posture d'un autre temps.

Pensez-vous que des lycéens puissent vraiment écrire une lettre de motivation comme cela est exigé par Parcoursup ?

Evidemment, on ne demande pas aux lycéens de rédiger une lettre de motivation comme on l'entend pour les adultes ! Il faut revenir à l'origine du sujet : l'an dernier, outre les étudiants qui se sont retrouvés sans affectation, nous avons dû gérer manuellement – car la machine ne pouvait pas le faire - ceux qui n'étaient pas satisfaits du vœu qui leur avait été octroyé par APB et qui souhaitaient changer. Désormais, dans [Parcoursup](#), les vœux ne sont pas classés. Cela permet aux lycéens de choisir au fur et à mesure entre les différentes propositions qu'ils reçoivent. C'est pour cela que le fait de demander à un lycéen de prendre quelques minutes pour mettre par écrit ses motivations est important : il est important de réfléchir à ce qu'il veut vraiment. En première année de licence actuellement, un tiers des étudiants abandonne, un tiers échoue, un tiers réussit.

Quel est l'objet de la concertation licence qui est en cours ?

Il faut sortir d'un système de massification sans démocratisation, parce qu'il faut non seulement ouvrir grand les portes de l'université, mais aussi accompagner vers la réussite. Tout le [premier cycle](#) doit se repenser autour de l'étudiant qui est en train de se construire. Il faut donner de la souplesse à ceux qui ne savent pas vraiment ce qu'ils veulent faire plus tard, et que les parcours soient beaucoup plus fluides. Si vous choisissiez une licence de mathématiques, mais que c'est la chimie qui vous plaît finalement, vous pourrez basculer sur cette discipline au bout d'un semestre sans avoir à tout recommencer. Certains prétendent qu'en donnant de la souplesse, les diplômes vont être dévalorisés car les étudiants feront n'importe quoi. Je peux vous dire en connaissance de cause que c'est dans l'ADN des professeurs d'accompagner et de bien orienter les étudiants, et que les étudiants sont loin de faire n'importe quoi quand il s'agit de leur avenir.

[Irène Inchauspé](#)

L'OPINION – 11/04/2018

19 Les profs de sciences économiques et sociales manifestent contre la réforme du lycée



Ils craignent que leur discipline soit marginalisée voire dénaturée

Aux [blocages d'universités](#) et manifestations d'étudiants s'ajoutera le 11 avril un rassemblement de professeurs de SES (sciences économiques et sociales) devant le ministère de l'Éducation, rue de Grenelle à Paris. Ils veulent protester contre la « marginalisation et la dénaturation » de leur discipline dans la nouvelle organisation du lycée que concoctent Jean-Michel Blanquer et qui sera examinée le 12 avril par le Conseil supérieur de l'éducation. « Les SES intégreraient les enseignements de tronc commun, mais à hauteur de 1 h 30 par semaine seulement, explique Erwan Le Nader Président de

l'Association des professeurs de SES. C'est un horaire dérisoire pour un enseignement absent du collège et incompréhensible au regard des besoins de formation et d'orientation des élèves ». Cela ne changera rien en tout cas à la situation actuelle, où les SES ont déjà ce volume horaire.

Autre motif de mécontentement, le fait qu'en seconde « le Ministère envisage de fusionner les SES avec l'enseignement d'économie-gestion, au détriment de l'approche sociologique pourtant essentielle pour aborder notamment les grands débats sur des questions comme le chômage et les inégalités hommes-femmes » estime Erwan Le Nader. On revient là au débat classique entre les partisans de l'enseignement de la micro-économie qui aurait l'avantage d'être plus objective que la macro-économie. Cela avait donné lieu [à de très vifs débats en 2017](#) entre les professeurs de SES et l'Académie des sciences morales et politiques (ASMP) dirigée par Michel Pébereau. « Nous avons appris que dans le groupe d'experts qui seront consultés par la commission chargée de rédiger les nouveaux programmes du lycée figurent deux membres de l'ASMP » fulmine Erwan Le Nader. Ce retour du « vieil ennemi » à de quoi énerver fortement les professeurs de SES qui seront rejoints le 12 avril par des étudiants en Sciences Sociales.

[Irène Inchauspé](#)

LE FIGARO – 11/04/2018

20 Pourquoi les professionnels du droit manifestent ce mercredi



Magistrats, personnels de greffe et avocats veulent protester contre le projet de réforme de la justice. Voici les points qui fâchent.

C'est une loi urticante qui met dans la rue tous les acteurs du monde de la justice. Sans engager une révolution copernicienne dans la manière de rendre la justice, [le texte de Nicole Belloubet](#) agace tout le monde: des avocats aux magistrats en passant par les greffiers. Pour la première fois, tous manifesteront ensemble, mercredi, entre la place du Châtelet et les abords de la place Vendôme, pour exprimer leur mécontentement et leur solidarité. Un symbole fort, une semaine avant la présentation de la réforme en conseil des ministres.

En effet, la réforme de la procédure civile donne le sentiment de réduire l'accès au droit et celle de la procédure pénale d'avoir été actée par le ministère de l'Intérieur, en quête de plus de fluidité dans ses rapports avec la Justice. Quant à la réforme de la peine qui fait la part belle aux alternatives à l'incarcération, les professionnels de la question retiennent leur souffle tant la question des moyens sera, en la matière, gage d'échec ou de réussite. **Revue de détail des points qui fâchent.**

La justice de proximité fragilisée:

La fusion des tribunaux d'instance dans le chaudron du tribunal de grande instance était en gestation depuis longtemps. Pour faire avaler la pilule, la Chancellerie a pris soin de promettre qu'il n'y aurait aucune suppression de sites ni d'effectifs. En revanche la spécialité de l'instance disparaît. Or contrairement à ce qui est souvent dit, les contentieux que brassent ces juges, c'est-à-dire les baux, le surendettement, les tutelles, le droit de la consommation etc. sont plus techniques qu'ils en ont l'air... Ces juges ne seront plus dévolus aux contentieux de l'instance mais abonderont les effectifs du pénal ou

des affaires familiales, au risque de ralentir la cadence de règlement de ces petits litiges, souvent le fait des populations les plus précaires et les plus vulnérables.

Dans le même temps, l'accès à la justice leur sera plus difficile: le texte rend la conciliation et l'assignation par huissier obligatoire pour ensuite pouvoir accéder au juge. Or l'on manque de conciliateurs en France. Et l'assignation par huissier est payante contrairement à la simple déclaration au greffe, qui jusque-là était gratuite. De quoi donc décourager les justiciables d'entamer le chemin de croix de la justice.

Le contentieux de l'injonction de payer automatisé:

Une juridiction nationale de traitement dématérialisé des injonctions de payer sera créée. Elle devrait être composée de cinq magistrats et d'une vingtaine de greffiers qui devront traiter chaque année 480 000 injonctions de payer. Travail rébarbatif s'il en est et qui ne prendra pas compte la dimension humaine et contradictoire des dossiers.

La procédure de divorce contentieux simplifiée:

Si la mesure n'est pas pour déplaire aux présidents de juridiction qui y voient une façon d'augmenter le temps de juge disponible, magistrats et avocats redoutent la disparition du juge à un moment critique du divorce. Le projet de loi prévoit de supprimer l'audience de conciliation devant le juge aux affaires familiales (JAF), obligatoire lors du lancement de la procédure de divorce contentieuse. Le juge fixe les mesures provisoires dans l'attente du jugement final, notamment pour la garde des enfants. «Bien souvent», fait remarquer Marie-Jeanne Ody, secrétaire générale de l'Union nationale des magistrats, «cette audience permet aux parties de mieux prendre en compte la situation des mineurs alors que la crise est particulièrement aiguë. C'est aussi la seule fois où les parties voient le juge».

De même les modifications des pensions alimentaires seront-elles décidées par le directeur des CAF locales. L'USM fait tout de même remarquer que «la condamnation d'une partie à payer une somme d'argent relève de l'office du juge et qu'il est difficile de disjoindre ces décisions des conditions de vie de l'enfant».

Le parquet tout puissant, le juge d'instruction en voie de disparition:

Entre l'enquête du procureur de la République et l'information judiciaire du juge d'instruction, le gouvernement invente un sas de décompression de deux mois qui permet au parquet de garder la main sur l'enquête et de mettre les personnes en détention provisoire, privilège jusque-là réservé au juge d'instruction. Les actes d'enquêtes demandés par la défense seront assurés par le président des juridictions. Une usine à gaz que dénonce Pascal Gastineau, le président de l'association française des magistrats instructeurs. À cela s'ajoute le doublement du délai de trois mois pour constituer une plainte avec partie civile devant le juge d'instruction. Une façon comme une autre de décourager les volontés les plus tenaces, selon bien des magistrats.

Le tribunal département criminel: supertribunal correctionnel ou ersatz de cour d'assises

La Chancellerie propose la création d'un tribunal criminel départemental uniquement composé de magistrats et qui sera habilité à juger les crimes encourant entre 15 et 20 ans. La réintroduction d'un zeste de procédure orale a calmé l'émoi de bien des acteurs, à commencer par les avocats, très opposés à la réduction à la portion congrue des affaires passant aux assises et à la disparition des jurés. En revanche, les magistrats y sont largement favorables, pour en finir avec l'imposture intellectuelle qui consistait, pour gagner du temps, à correctionnaliser des crimes à commencer par les viols.

Mieux encore, le tribunal criminel a un avantage certain. Celui de contourner le fragile équilibre de l'échelle des peines, alors que beaucoup regrettent notamment en matière de terrorisme que les peines correctionnelles ne montent pas au-dessus de 10 ans. La création du tribunal criminel permettra de juger au criminel, avec des peines comprises entre 15 et 20 ans, des terroristes islamistes qui n'avaient pas vocation à passer aux assises.

Le parquet national anti-terroriste:

C'est désormais dans les cartons. Il y aura bien un parquet national anti-terroriste avec trente magistrats qui devraient le composer, épaulés par une quinzaine d'autres magistrats délégués sur tout le territoire. L'USM y reste opposé malgré le consensus politique sur le sujet.

[Paule Gonzalès](#)

::: INTERNATIONAL

LE MONDE – 11/04/2018

21 A Paris, Macron et Mohammed Ben Salman ont affiché leur « excellente relation »



Le président français et le prince héritier saoudien ont annoncé, mardi, la tenue d'une conférence humanitaire sur le Yémen à Paris. Les deux hommes ont aussi rapproché leurs positions sur la question iranienne.

Emmanuel Macron lui a longuement donné l'accolade en l'accueillant sur le perron de l'Elysée. Le prince héritier saoudien, Mohammed Ben Salman, et le président français aiment jouer de leur charisme et instaurer des liens directs. Cela peut donner des résultats, y compris sur des dossiers les plus sensibles.

Emmanuel Macron a annoncé, mardi 10 avril, aux côtés de son hôte, la tenue d'une conférence humanitaire commune sur le Yémen d'ici l'été à Paris. « *La position de la France est claire : plein soutien à la sécurité de l'Arabie saoudite, condamnation de l'activité balistique venant des houthis [rebelles alliés de l'Iran], volonté de trouver une solution politique au conflit et grande exigence humanitaire à l'égard des populations civiles* », a affirmé le chef de l'Etat, qui est depuis des mois sous la pression des organisations non gouvernementales sur le sujet.

L'Arabie saoudite mène depuis mars 2015 une guerre d'usure au Yémen contre la rébellion houthiste soutenue par Téhéran. Le conflit s'enlise avec plus de 10 000 morts, trois millions de déplacés et la menace d'une famine généralisée. Mohammed Ben Salman a assuré que son pays travaillait avec ses partenaires pour « *moderniser ses règles d'engagement afin d'éviter les victimes civiles* », tout en soulignant que dans toute « *opération militaire, tout au long de l'histoire, quel que soit le pays, il y a toujours des erreurs* ».

Une organisation humanitaire yéménite, Legal Center for Rights and Development, a profité de la présence dans la capitale française de « MBS » pour déposer à son encontre une plainte avec constitution de partie civile.

Les deux jours et demi de visite à Paris du futur roi saoudien se sont achevés par un deuxième entretien avec le chef de l'Etat puis par un dîner officiel auquel a aussi été convié le premier ministre libanais, Saad Hariri. Le prince héritier était arrivé à l'Elysée juste après le départ du roi du Maroc, Mohammed VI. La veille, les deux monarques avaient dîné ensemble dans un grand restaurant parisien avec M.

Hariri, tous décontractés et chemise ouverte, immortalisant le moment avec un selfie publié sur Twitter accompagné du message : « *Sans commentaire.* »

Long périple

Quelques mois plus tôt, en novembre 2017, Saad Hariri annonçait, contraint et forcé, sa démission depuis Riyad, où il était retenu contre son gré. Une médiation du président français, qui, à son retour des Emirats arabes unis, s'était arrêté à l'aéroport de la capitale saoudienne pour s'entretenir avec « MBS », avait permis de résoudre la crise. C'était leur première rencontre et elle fut assez tendue.

Depuis, ils sont restés en contact et ont développé des relations personnelles. « *C'est plus qu'un allié, c'est un ami proche* », affirme-t-on côté saoudien. « *Leur relation est excellente* », renchérit l'Elysée. « *Je sais une chose, c'est que s'il y a une chance que son projet réussisse, c'est la responsabilité de la France de la lui donner* », a insisté le chef de l'Etat lors de sa conférence de presse.

La visite française de Mohammed Ben Salman, qui a été précédée d'un séjour de trois semaines aux Etats-Unis et qui sera suivie d'une brève étape à Madrid, clôt le long périple d'un prince bien décidé à transformer son pays. Les grandes questions régionales, comme la guerre en Syrie, les élections libanaises et, surtout, l'Iran ont été au cœur des discussions avec M. Macron. Lors de leur rencontre à Riyad en novembre 2017, leur échange avait été pour le moins vif, Mohammed Ben Salman n'appréciant guère les efforts français visant à sauver l'accord de juillet 2015 entre les « 5 + 1 » (les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies plus l'Allemagne) et Téhéran gelant le programme nucléaire iranien.

Aujourd'hui, MBS se sent encore renforcé par le soutien du président américain, Donald Trump. Mais M. Macron reconnaît partager les préoccupations de Riyad sur le développement du programme balistique iranien et sa politique de déstabilisation régionale. « *Nous avons une vue tactique différente sur l'accord, mais nous avons une vision stratégique cohérente* » pour stabiliser la région, a précisé Emmanuel Macron.

Les affaires n'ont pas été oubliées. M. Macron a évoqué de futurs investissements saoudiens en France et franco-saoudiens dans les médias, les télécoms, les loisirs ou le luxe. Des protocoles d'accord pour 18 milliards de dollars (14,5 milliards d'euros) ont été signés, mais ils doivent encore être finalisés. Emmanuel Macron devrait se rendre à Riyad en fin d'année.

Par [Marc Semo](#)

LE FIGARO – 11/04/2018

22 Kim resserre ses alliances internationales avant le sommet avec Trump



VIDÉO - Le leader nord-coréen multiplie les appuis diplomatiques en vue de son bras de fer avec le président américain.

Kim Jong-un sort de son silence. Pour la première fois, [le «Leader suprême» nord-coréen a publiquement évoqué à Pyongyang son rapprochement stratégique avec l'ennemi américain](#), près d'un mois après avoir lancé une invitation fracassante au président Donald Trump. Lors d'une réunion du

Parti des travailleurs, le jeune stratège a dévoilé les «perspectives de dialogue» avec Washington, ont rapporté mardi les médias officiels, première allusion au sommet à venir avec l'hôte de la Maison-Blanche. Ce nouvel indice confirme que la rencontre historique est sur les rails, après plusieurs semaines de silence des deux capitales.

Lundi, Trump a confirmé qu'il comptait bien rencontrer Kim «en mai ou début juin», [avec l'espoir de décrocher «un accord pour dénucléariser la Corée du Nord»](#). Pyongyang a indiqué directement aux États-Unis sa volonté de mettre le dossier nucléaire sur la table, selon la Maison-Blanche, confirmant les dires de la diplomatie sud-coréenne. «Il y a des contacts directs entre les services de renseignement», explique Sue Mi Terry, experte au Center for Strategic & International Studies (CSIS), et ancienne de la CIA.

Ce canal discret initié par Mike Pompeo, nommé au poste de secrétaire d'État américain, et ancien patron de l'agence de renseignement, sera privilégié pour préparer le sommet, en l'absence de relations diplomatiques. «Les Nord-Coréens prennent la chose très au sérieux», affirme au *Figaro* un ancien négociateur américain, qui a échangé avec des officiels de Pyongyang, lors d'une réunion informelle, en Finlande, le mois dernier. Mais, la mise en musique de cette rencontre sans précédent est un casse-tête incertain. «Il risque d'y avoir des faux départs, et un rien peut faire dérapier le processus», juge Scott Snyder, expert au Council for Foreign Relations.

De paria à chef d'État courtisé

Initialement pris de court par la rapidité de la réponse du président à son invitation, Kim n'a pas tardé à toucher les dividendes de sa nouvelle position de force diplomatique. «Il a l'initiative. Il lance une nouvelle étape de son règne visant à une réintégration internationale, mais en tant que puissance nucléaire», juge Abraham Denmark, chercheur au Wilson Centre. Mardi, son ministre des Affaires étrangères rencontrait son homologue Sergueï Lavrov à Moscou pour discuter d'un possible sommet avec Vladimir Poutine.

Avant son tête-à-tête à haut risque avec le volcanique président américain, l'héritier de la seule dynastie communiste de la planète resserre les liens avec ses alliés traditionnels, la Chine et la Russie. [Le dictateur trentenaire, a opéré sa première sortie internationale fin mars à Pékin, à l'invitation du président chinois, Xi Jinping, après six années de froid](#). Depuis son rendez-vous pris avec la première puissance mondiale, le dirigeant paria, accablé de sanctions internationales est désormais courtisé. Même Shinzo Abe, premier ministre du Japon, l'ennemi héréditaire quémante un sommet avec Kim, qui rencontrera le président sud-coréen Moon Jae-in, le 27 avril, à Panmunjom.

«Bolton est leur pire cauchemar»

Cette offensive diplomatique vise à multiplier les appuis avant de monter sur le ring, face à l'imprévisible Trump, qui agite toujours le recours à l'option militaire en cas d'échec de la diplomatie. [La nomination du faucon John Bolton au poste de conseiller à la sécurité nationale](#), quelques jours après l'annonce du sommet, réduit encore la marge de manœuvre des négociateurs nord-coréens. «Bolton est leur pire cauchemar», juge Terry. Sous l'Administration de George W Bush, le stratège néoconservateur aux moustaches tombantes avait plombé les relations avec Pyongyang, placé alors sur «l'axe du Mal». Le régime avait répliqué en accélérant sa course à la bombe. «L'arsenal atomique nord-coréen est l'enfant de Bolton», peste un négociateur de l'ère Clinton.

Si le régime s'est dit prêt à évoquer, du bout de lèvres ce sujet névralgique, il reste évasif sur ses engagements éventuels comme sur les contreparties exigées. Depuis Kim Il-sung, Pyongyang lie l'arrêt de son programme atomique à un traité de paix avec Washington, qui garantirait la sécurité du régime. «Ils ne lâcheront jamais la bombe», juge Terry. Les négociateurs nord-coréens savent cependant qu'ils ne pourront se présenter les mains vides au sommet, au risque d'un échec retentissant aux conséquences redoutables. Ils testent donc auprès de leurs alliés une offre qui permettrait d'amadouer le président.

«Ils pourraient proposer un démantèlement de leurs missiles balistiques (ICBM) assorti d'un retour des inspecteurs de l'AIEA sur leurs sites atomiques et d'une feuille de route vers la dénucléarisation», juge Denmark. Une formule qui permettrait au président-tweeteur de proclamer à ses électeurs la victoire, en écartant la menace contre l'Amérique, sans entraîner un démantèlement immédiat d'un arsenal atomique, assurance-vie d'un régime assiégé. Mais, cette formule pourrait irriter les faucons, ou le Japon, allié américain à la merci de missiles à portée intermédiaires Nodong.

La localisation du sommet est également un dossier sensible, sur le plan diplomatique, comme de la sécurité. Si la DMZ offre un terrain balisé à forte puissance symbolique, Washington, pourrait préférer un pays tiers, pour ne pas dépendre de l'entremetteur sud-coréen. La Suisse et la Suède ont proposé leurs bons offices, mais une destination plus proche de la péninsule, comme Oulan-Bator, ou Vladivostok permettrait à Kim de s'y rendre à bord de son train blindé. À moins que Trump ne choisisse de défier une nouvelle fois les pronostics en faisant le voyage de Pyongyang.

Vidéo : <http://premium.lefigaro.fr/international/2018/04/10/01003-20180410ARTFIG00321-kim-resserres-alliances-internationales-avant-le-sommet-avec-trump.php>

Sébastien Falletti

LE FIGARO – 11/04/2018

23 Syrie : Assad et ses alliés face à la riposte occidentale



Les États-Unis et la France ont promis de répondre fermement à l'attaque chimique du 7 avril à Douma.

Cinq ans plus tard, le même trio est confronté au même défi. Les États-Unis et la France, suivis d'une Grande-Bretagne présente mais plus discrète, ont promis de répondre fermement à une [attaque chimique qui a fait quarante-huit morts, dont de nombreux enfants](#), le 7 avril à Douma, dans la Ghouta orientale, le dernier bastion rebelle près de Damas, pilonné par les forces du régime et leurs alliés. Le 31 août 2013, les projets de riposte militaire étaient tombés à l'eau, noyés dans l'abandon britannique puis la volte-face américaine décidée au dernier moment par Barack Obama alors que les avions français étaient prêts à décoller. Les Français en avaient conçu de l'amertume et un fort ressentiment vis-à-vis de l'Administration américaine d'alors.

Depuis, la ligne rouge sur les armes chimiques a de nouveau été franchie, notamment samedi à Douma. À tel point que la réaction militaire paraît cette fois inéluctable. Français et Américains n'ont aucun doute sur la nature chimique et neurotoxique de l'attaque ni sur son origine. [Washington promet des «décisions majeures»](#). L'Élysée évoque une «riposte».

Emmanuel Macron et Donald Trump, qui s'entendent bien, se sont parlé deux fois au téléphone depuis l'attaque. Ils espèrent une «réaction ferme de la communauté internationale». Paris a aussi montré du doigt la Russie. «Quelle est la responsabilité de la Russie? Pas un avion syrien ne décolle sans que les Russes en soient informés...», a interrogé Nathalie Loiseau, la ministre des Affaires européennes. Le premier ministre Édouard Philippe a dit la même chose, affirmant que «les alliés du régime ont une responsabilité particulière dans ce massacre».

Si les présidents français et américain s'abstenaient une nouvelle fois de faire respecter la ligne rouge chimique, ils perdraient leur crédibilité, déjà largement entamée en Syrie. Ils encourageraient indirectement la prolifération des armes chimiques sur la planète. Ils donneraient un feu vert à l'impunité des auteurs de crimes de guerre. D'ailleurs, même Damas semblait s'attendre à des frappes aériennes imminentes. Le régime a placé ses forces «en état d'alerte» dans les aéroports et les bases militaires.

Une défection de Donald Trump, qui a annoncé la semaine dernière [son intention de retirer les troupes américaines de Syrie](#), et dont l'imprévisibilité est une manière de gouverner, remettrait-elle en question la détermination d'Emmanuel Macron? Contrairement à François Hollande, qui avait misé sur le soutien des États-Unis, sans imaginer qu'il puisse en être autrement et qui n'avait jamais prévu d'agir seul, Emmanuel Macron a déjà évoqué cette option.

Il a promis que la France ferait respecter sa ligne rouge chimique, même si elle devait pour cela frapper par elle-même. À l'époque, certains officiers généraux avaient été dubitatifs devant un tel projet qui pouvait leur sembler périlleux. Mais la proposition a été rappelée récemment par le chef d'état-major français. Invité d'Europe 1, le général François Lecointre a confirmé le mois dernier que la France, en cas de besoin, serait capable de frapper «en autonomie» en Syrie.

Reste à savoir quelles seront les cibles de la réaction militaire. [En avril 2017, la frappe politique de Donald Trump](#), qui voulait sans doute surtout effacer «l'erreur» de Barack Obama en Syrie et qui s'était limitée à viser une base militaire, n'avait servi à rien. Elle n'a en tout cas pas empêché le régime de commettre de nouvelles attaques chimiques. Si les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne se souviennent des conséquences malheureuses de leur abstention en août 2013, pour leur réputation dans le monde mais aussi sur Daech, qui s'est senti pousser des ailes, ils sont aussi conscients des dangers d'escalade.

Car la situation a beaucoup changé, sur le terrain syrien, depuis août 2013. En 2015, les interventions militaires de la Russie et de l'Iran ont permis au régime de Bachar el-Assad de reprendre le dessus sur l'opposition. La Russie, qui maîtrise l'espace aérien syrien et dénonce les projets de frappes militaires, sera tout sauf un allié pour les avions américains, français ou peut-être britanniques.

Moscou a donné un avant-goût de son humeur mardi en opposant son veto au projet de résolution présenté par les Américains au Conseil de sécurité de l'ONU mardi soir. L'Iran et la Turquie seront aussi de la partie. Le Moyen-Orient est une poudrière, où s'affrontent des acteurs déterminés et parfois dangereux. Mais comme le dit un diplomate: «En Irak, on a bombardé et envahi le pays et ce fut la catastrophe. En Libye, on a bombardé mais pas envahi et ce fut quand même la catastrophe. En Syrie, on n'a pas bombardé et pas envahi et c'est la catastrophe quand même»...

[Isabelle Lasserre](#)

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France